La Calmette

Journal municipal n°17 - Février 2018

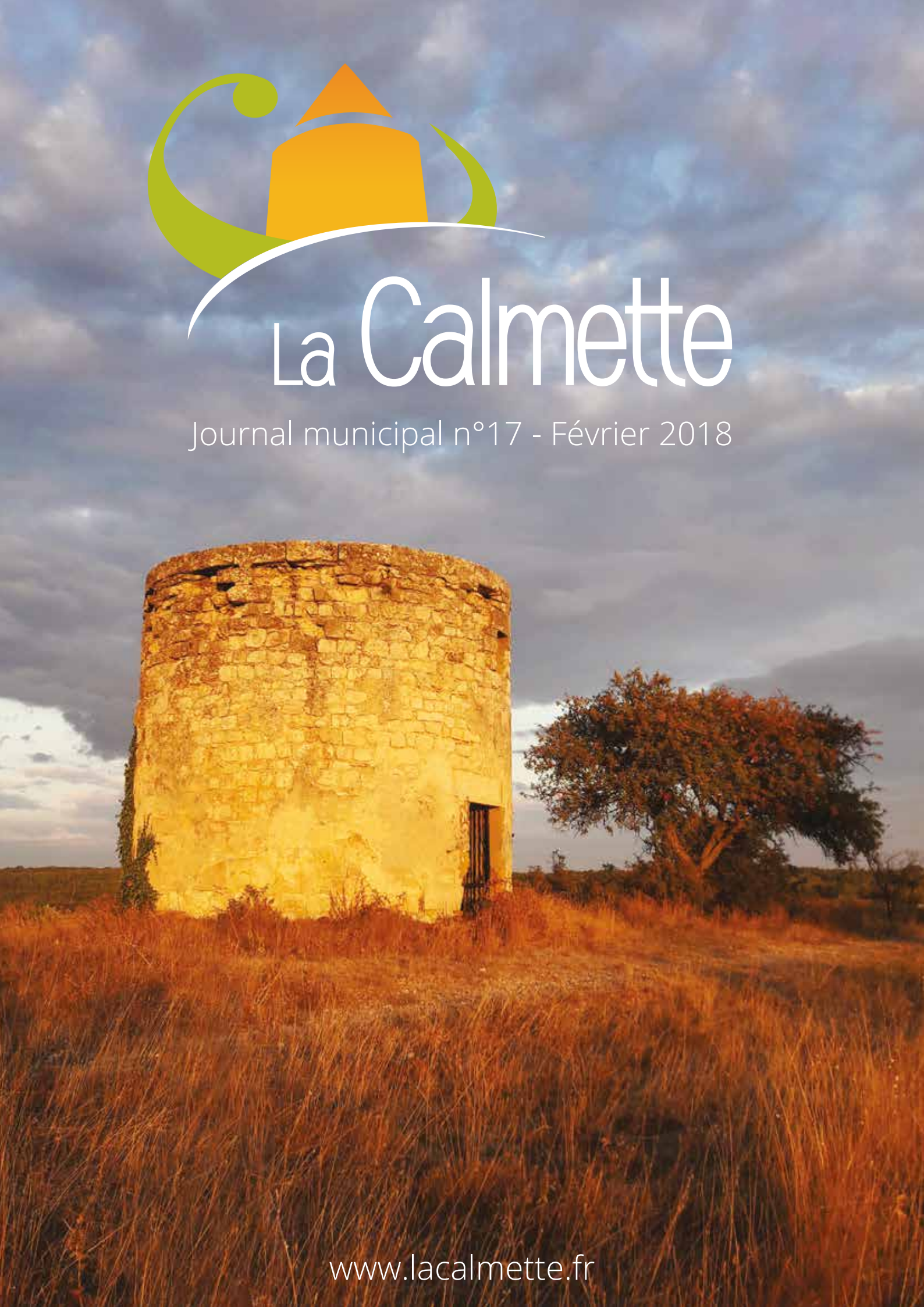

www.lacalmette.fr

La Calmette

SOMMAIRE

- Édito du maire p.3
- Dans la commune p.4
- Enfance & jeunesse p.22
- Culture & festivités p.31
- Associations p.38
- Les moments clés de l'année p.52
- État Civil p.66
- Conseil Municipal p.68

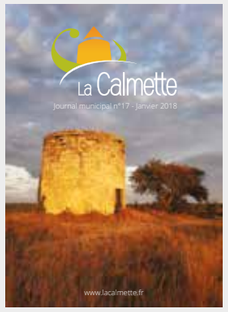

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE LA CALMETTE

Directeur de la publication : Jacques Bollègue

Rédacteurs : Colette Cazalet-Vandange, Sébastien Guironnet, Georges Henry, Évelyne Viale-Losson, Jean-Claude Skaff, Christophe Ventura, Mehdi Azzouz, Daniel Sifuentes, Isabelle Rosel, Jack Dentel et la commission communication.

Contribution photos : Jack Montbrun
Crédits photos et vecteurs : Freepik.com, Unsplash.com
Conception/réalisation : Acor - www.comtoacor.com - **04.66.05.10.05**

Illustration de couverture : le moulin de La Calmette

Votre journal municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement et avec des encres végétales.

www.lacalmette.fr
Scannez ce QR Code avec votre smartphone et accédez au site internet de la commune.

Le mot du maire

Chères Calmettoises, chers Calmettois,

Nous voici, déjà, en ce début d'année 2018.
Les années se suivent avec toujours la même motivation et des ambitions toutes neuves, qui ne sont d'ailleurs que le souci de satisfaire vos demandes.
2017 nous a permis la réalisation de gros chantiers sur le village (allées de Braune, Plan de la Croisette, Bourassonnes, cimetière, etc.).
La gestion drastique de nos dépenses de fonctionnement ainsi que la recherche constante de financements ont fait que nous avons pu réaliser ces travaux sans devoir augmenter les impôts ni faire d'emprunt.
L'ambition de votre conseil pour 2018 est de poursuivre dans cette voie.
Les travaux engagés sur la route de Dions se poursuivront par la création de trottoirs et de cheminements piétons qui permettront d'assurer la sécurité des enfants se rendant aux écoles.
La réfection complète du chemin de Fontcouverte débutera dans quelques semaines.
Les études concernant la réfection du foyer, de l'aménagement du quartier de la cave, du futur bâtiment des services techniques et du moulin à vent sont d'ores et déjà engagées.
Les nouvelles directives gouvernementales ne facilitent pas la tâche des élus (suppression des contrats aidés, suppression des rythmes scolaires, baisse des dotations, nouvelles dispositions relatives à la taxe d'habitation aux conséquences imprévisibles, transfert de nouvelles tâches sans compensation financière...).
Comme toutes les communes, nous sommes en train de bâtir le budget 2018 qui sera soumis au vote des élus au plus tard mi-avril. Nous ferons tout pour ne pas augmenter la pression fiscale, comme nous l'avions fait en 2017.
Un bulletin municipal spécialement consacré aux finances et aux travaux 2017-2018 sera alors édité.
Toutes ces nouvelles contraintes rendront la tâche plus ardue, mais elle sera aussi plus exaltante.

Avec l'aide de tous, le challenge est possible.
Bonne année à tous,

Votre maire,
Jacques Bollègue

LES INFORMATIONS OFFICIELLES DE VOTRE VILLAGE SE TROUVENT SUR LE SITE WWW.LACALMETTE.FR

VŒUX À LA POPULATION 2018

MADAME LE DÉPUTÉ REPRÉSENTÉE,

MESSIEURS LES MAIRES DES COMMUNES DE SAINT-CHAPTES, SAINT-GENIÈS DE MALGOIRÈS, DIONS, SAINT-DÉZÉRY, RODILHAN,

CHÈRES CALMETTOISES, CHERS CALMETTOIS ET CHERS AMIS,

Cette traditionnelle cérémonie des vœux a toujours été un moment de plaisir partagé où nous pouvons nous rencontrer pour évoquer ensemble la vie de notre village.

Le conseil municipal et moi-même sommes très sensibles et heureux de vous voir nombreux à avoir répondu à notre invitation.

Cette rencontre est aussi l'occasion de vous présenter rapidement les réalisations et les événements marquants de l'année 2017, mais aussi dans un deuxième temps de vous faire part des projets envisagés pour l'année nouvelle.

L'année qui vient de s'achever nous a permis de réaliser de gros travaux sur le village :

- Les allées de Braune ont été remodelées de façon à assurer la sécurité des riverains. Les trottoirs et accotements ont été créés. Les écoulements pluviaux ont été canalisés et sécurisés. Une piste pour piétons et cycles a été construite sur la totalité des allées afin de faciliter les circulations douces.

- La place entre les 2 écoles a été aménagée afin d'assurer la sortie des enfants en toute sécurité, conformément aux exigences du plan vigipirate.

- Aux écoles, la climatisation a été installée et le renouvellement complet du matériel de la cantine a été réalisé.

- Le chemin de Bourassonnes est devenu une voirie urbaine avec trottoirs et éclairage public.

- Une première partie des chemins ruraux endommagés lors des inondations a fait l'objet de réfections complètes.
- Au cimetière, un jardin du souvenir et un nouveau columbarium ont été installés, avec un aménagement paysager des abords, qui a été plébiscité.

Ceci n'a été possible que grâce à notre gestion rigoureuse de nos finances qui a permis l'autofinancement nécessaire. De gros efforts ont été faits pour le renouvellement du matériel des services techniques :

- achat d'un tracteur,
- d'une épareuse,
- d'une machine à désherber.

Un seul véhicule reste à changer et nous étudions l'achat d'un véhicule électrique.

En résumé, nous avons pu réaliser pour 500 000 € environ d'investissements sans avoir recours à l'emprunt et comme vous avez pu le constater sans augmenter les impôts. Notre recherche constante de subventions fut un travail quotidien. Merci à la Région, au Département et à Nîmes Métropole pour leur aide. Sans eux, rien n'aurait été possible.

L'activité économique a poursuivi son développement sur notre village. Comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, nous avons pu accueillir avec plaisir 5 nouvelles enseignes sur notre village :

- le restaurant la Brasserie,
- la maison Villaret,
- l'épicerie bio,
- la boulangerie-pâtisserie Grégory dans ses magnifiques nouveaux locaux,
- l'agence Calini, installée depuis bien longtemps sur notre village, qui a inauguré récemment ses nouveaux locaux.

Merci à tous ces entrepreneurs et commerçants qui facilitent notre vie quotidienne et font que notre commune est devenue un pôle commercial attractif pour les communes qui nous entourent. Nous leur souhaitons pleine réussite et les remercions d'avoir fait confiance à notre village.

L'année 2017 fut aussi une année chargée pour le personnel municipal qui a dû s'adapter aux nouvelles directives gouvernementales, qui transfèrent de nouvelles tâches aux communes sans pour autant nous les financer.

Je voudrais remercier le personnel qui a su s'adapter, assister à des formations spécifiques, tout en gardant le sourire et en conservant le sens du service public que nous devons aux calmettoises et calmettois.

Quelques chiffres qui sont très attendus chaque année :

- L'INSEE nous annonce 2 141 habitants, soit 19 de plus qu'en 2017.
- 19 familles ont été frappées par le décès d'un proche
- 27 naissances ont été enregistrées
- 3 baptêmes républicains ont été célébrés ainsi que
- 13 mariages.
- 3 PACS ont été enregistrés depuis la nouvelle loi
- 32 permis de construire
- 465 passeports biométriques
- 471 cartes d'identité
- Les écoles maternelle et primaire totalisent 207 enfants.

Cette année 2017 a connu la suppression des activités périscolaires qui permettaient aux enfants de découvrir des univers culturels et sportifs qui leur étaient jusqu'ici inconnus. Bien qu'étant personnellement persuadé du bien-fondé de ces animations pour le développement intellectuel de nos enfants, nous avons suivi l'avis des enseignants et des parents d'élèves qui ont majoritairement voté pour leur suppression.

Après ce rapide tour d'horizon 2017, voyons ce qui nous attend en 2018 :

- Dès le 15 janvier, nous allons enfin pouvoir recalibrer le RIEU sous la route de Dions, et sécuriser ainsi les habitations en aval. Après des années de démarches administratives, nous pourrons, après la pose de l'ouvrage, construire les trottoirs qui sécuriseront les trajets des enfants des lotissements « Les terrasses du moulin » et des « Jardins de Valfons », jusqu'aux écoles.
La chaussée du RD 22 de la rue de la République jusqu'à la limite de l'agglomération route de Dions, sera ensuite entièrement refaite.

- Dans le courant du 1er semestre, sera aménagé le chemin de Fontcouverte qui, actuellement, fait office de rivière pendant les orages. Les réseaux existants seront repris et les ouvrages collectant les eaux pluviales seront posés. La chaussée sera entièrement reprise.

- Le programme de travaux mis en place après les inondations de 2014 s'achèvera en 2018. Nous terminerons les travaux programmés en participation avec l'Etat, la Région, le Département, Nîmes Métropole et nos sénateurs, sénatrice. Ces travaux consistent surtout en la réfection des derniers chemins ruraux, et des aménagements urbains (parking du stade, rue du moulin à vent).
- L'année 2018 sera aussi consacrée à la finalisation des études et des autorisations administratives concernant l'aménagement du terrain de la cave, le transfert et l'installation des services dans un local neuf, les mises en accessibilité de tous les bâtiments communaux, la rénovation du foyer ainsi que l'aménagement paysager et la rénovation du moulin Fabre.

Vous pouvez constater que nous n'allons pas nous ennuyer durant l'année qui vient.

Je voudrais en profiter pour vous faire savoir que toutes ces réalisations ne sont rendues possible que grâce à l'ensemble du personnel municipal qui sait si bien se mobiliser dans les moments difficiles, et grâce à l'équipe municipale que j'ai l'honneur de diriger. Une équipe soudée, dynamique, toujours présente et qui avance dans la bonne humeur.

Grâce aussi à vous tous, chères calmettoises et chers calmettois : vos conseils, vos aides, vos implications dans les associations du village sont une aide tellement précieuse.

En unissant nos forces, nous avons su faire que notre village a conservé une qualité de vie, une tranquillité et une façon de vivre ensemble qui est nous est si chère.

Souhaitons qu'en 2018 nous puissions poursuivre notre route dans le même état d'esprit de village, tout en conservant nos collaborations et nos amitiés avec les villages voisins.

Pour reprendre le proverbe de Henry FORD :

« Se réunir est un début,
Rester ensemble est un progrès,
Travailler ensemble est la réussite ».

Je conclurai sur des vœux plus personnels. Des vœux de santé conservée ou retrouvée, une santé sans laquelle le reste est difficile voire parfois impossible. Des vœux de sérénité avec un sens avéré des valeurs républicaines et une capacité à hiérarchiser les enjeux pour ne pas se disperser en oubliant l'essentiel. Enfin, des vœux d'amitié et d'amour.

Vive La Calmette,
Vive la République,
Vive la France.

PASSAGE DE TÉMOIN

COMME UNE COURSE DE RELAIS, 2018 SERA LE TEMPS DU PASSAGE DE TÉMOIN.

Durant dix ans, Véronique Roseban (Addok) a mis en page, illustré et parfois rédigé tout ce qui au travers des 16 numéros du bulletin municipal, a permis d'informer les Calmettoises et les Calmettois sur la vie de leur commune.

Un travail de dentellière pour toujours mieux présenter, mieux informer, faciliter la lecture, telle a été la tâche que Véronique a accomplie avec professionnalisme et enthousiasme.

Au-delà d'un travail purement technique, cela a été aussi des moments de réflexion pour que notre bulletin municipal devienne le lien entre toutes et tous, vivant et travaillant sur la commune.

Rechercher ce qu'il y a de commun entre le rédacteur et le lecteur, trouver les éléments graphiques de l'interpellation pour attirer l'attention sur tel ou tel sujet tel ou tel événement, mettre en exergue le service qu'une commune doit à ses usagers, mettre cet usager au cœur du scénario de la vie municipale, est la clé de la communication.

Véronique a désormais choisi une autre activité professionnelle pour laquelle nous lui souhaitons pleine réussite.

C'est l'agence de communication Acor de Nîmes qui a déjà réalisé le site Internet de la commune qui a remporté l'appel d'offres et qui reçoit le témoin pour entamer avec nous ce nouveau parcours.

Le bulletin municipal doit être pour chacun d'entre nous, le journal de «l'être et des savoirs». C'est un souhait que nous formulons pour les prochaines années à venir et les prochains numéros. ■

COMMENT RECHARGER MON VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Abonné

1. Déverrouillez la borne en présentant votre Pass Révéo devant le lecteur.
2. Ouvrez la trappe.
3. Branchez votre câble côté borne et côté véhicule.
4. La charge démarre ; l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé.
5. La charge terminée, badgez, débranchez et refermez la trappe.
6. Prélèvement en fin de mois.

Utilisateur occasionnel

1. Téléchargez l'application Smartphone **Révéo**. Géolocalisez la borne et sélectionnez le point de charge. Renseignez vos coordonnées bancaires.
2. Ouvrez la trappe.
3. Branchez votre câble côté borne et côté véhicule.
4. La charge démarre ; l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé.
5. La charge terminée, sélectionnez «arrêter la charge», débranchez, refermez la trappe, vérifiez que la borne repasse au vert pour clôturer votre session.
6. Prélèvement en fin de charge.

www.reveocharge.com

08 05 02 14 80

Borne accélérée - Coût de la recharge

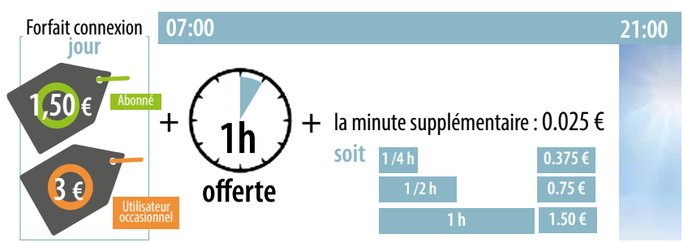

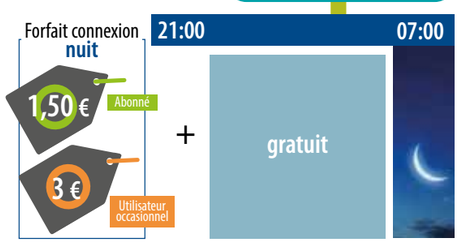

TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AFIN DE PARTICIPER ACTIVEMENT À LA DIMINUTION DES GAZ À EFFET DE SERRE, LA COMMUNE S'EST ENGAGÉE DANS DES ACTIONS, PERMETTANT UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AINSI QU'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Dès fin 2015, le conseil municipal a adopté un transfert de compétence au SMEG (syndicat mixte d'électricité du Gard), afin de se positionner sur l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Après étude d'un maillage cohérent pour le département, La Calmette a été retenue grâce à sa position géographique et au dynamisme de sa zone commerciale.

Son emplacement, allée Fanfonne-Guillierme, dans la zac du Petit Verger, est idéal pour les usagers locaux et ceux de passage entre Nîmes et Alès, qui pourront ainsi recharger leur batterie tout en faisant leurs courses.

Financée à 50 % par l'État, ces installations de recharge seront 145 dans plus de 90 communes gardoises, qui font parties du premier **réseau régional REVEO** avec près de 1250 bornes de recharge en OCCITANIE.

La mise en service a été réalisée fin Janvier. L'inauguration officielle fin Avril , en présence du Président du SMEG, Mr. Roland Canayer, de son vice-président Mr. Alain Prat responsable de secteur, de Mr. Le Maire Jacques Bollègue et autres élus.

Fonctionnement : Les bornes accélérées (22 kw) sont équipées de deux points pour recharger deux véhicules en simultané. Tous les types de prise sont disponibles avec des trappes d'accès sécurisées pour permettre à l'usager de s'absenter le temps de la charge.

Coté coût : le tarif est unique sur l'ensemble de la région Occitanie : frais de connexion de 1,50€ (abonnés) et de 3€ pour les non abonnés. La première heure de charge offerte puis 0,025€ par minute. L'abonnement révéo est fixé à 12€ sur une année.

Pour accéder à la charge, on dispose de deux moyens : la carte d'abonnement ou l'application mobile Révéo sur **www.reveocharge.com** qui permet également de connaître l'emplacement et la disponibilité de la borne la plus proche.

RESEAU ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC

La mise en discrétion des réseaux électriques et téléphoniques et la pollution lumineuse sont un enjeu des années à venir pour plusieurs raisons.

Pour le réseau électrique et en particulier le téléphone, les nouvelles constructions dans les dents creuses amène parfois à rajouter des câbles sur l'aérien existant. Au-delà de l'aspect visuel non négligeable ces réseaux subissent des dommages lors d'aléas climatiques et autres.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : toutes les lampes à mercure doivent être remplacées

Dans le domaine de l'éclairage public, toutes les lampes à mercure doivent être remplacées. Il y a lieu de se poser la bonne question sur la répartition des luminaires et leurs caractéristiques (éclairage d'une zone et pas le ciel par exemple), pour une meilleure sécurité, efficacité et économie d'énergie.
La Municipalité s'est largement engagée dans cette démarche.

Lors de la réalisation de grand travaux de voirie ou d'aménagements importants, il est étudié en partenariat avec Enedis et le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard) l'enfouissement des réseaux et la réalisation d'un éclairage public performant.

Ces réalisations sont aidées à 40 % par ENEDIS et 30 % par le SMEG pour l'électricité et l'éclairage.

Allées de Braune : mise en discrétion de tous les réseaux y compris raccordements riverains, sécurité et aspect visuel assuré.

Chemin de Bourrassonnes : avec la voirie, mise en discrétion de tous les réseaux et réalisation d'un éclairage public avec luminaires LED.

Plan de la Croisette : dans le cadre de l'aménagement, réalisation d'un éclairage public avec cinq candélabres. Les cinq luminaires plus les deux remplacés sur poteaux sont à LED bi-puissance gradation de 50% de 23h à 5h.

Trois zones sombres dites «points noirs» ont été équipées : en haut de la rue du 19 Mars, chemin du Four à Chaux et rue du Four. ■

ARRÊTÉ PERMANENT DE RÉGLEMENTATION

PORTANT SUR L'INTERDICTION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE LA CALMETTE

Le Maire de la commune de La Calmette,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants, L.2212-1 à 2, L.2224-13 à L.2224-17,
Vu le Code de la Santé Publique, les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1, L.1312-2, R.44-1 à R.44-11,
Vu le Code Pénal et notamment les articles 131-13, R.26-30 et 38, R.610-5, R.632-1, R.635-8, R.644-2,
Vu le Règlement Sanitaire Départemental du Gard notamment le titre IV relatif à l'élimination des déchets et aux mesures de salubrité générale,
Vu l'arrêté Préfectoral du Gard n°2012244-0013 du 31/08/2012, relatif à l'emploi du feu,
Vu la Circulaire du 9/09/1978 relative au Règlement Sanitaire Départemental notamment l'article 84,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.125-1, L.541-1 à L.514-6,
Vu la Circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts (pdf-83,8 KB),
Vu la réponse ministérielle du 12 septembre 2013 relative à l'interdiction générale et permanente de brûlage des déchets végétaux,
Vu le Décret n°2003-462 du 21/05/2003 relatif aux dispositions réglementaires de Code de la Santé Publique notamment l'article 7,
Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques, il y a lieu de réglementer le brûlage à l'air libre des végétaux,
Considérant que le brûlage à l'air libre des végétaux peut générer des nuisances et des pollutions dans le périmètre du feu,
Considérant sur le plan général que les fumées et odeurs dégagées par les feux peuvent gêner la circulation et causer une gêne respiratoire,
Considérant qu'il convient de veiller aux conditions de sécurité lors des barbecues,
Considérant le fait que sur le territoire Intercommunal est implanté une déchèterie (de Ste-Anastasie),

ARRÊTÉ :

Article 1 : Principe général
► A compter du 2 janvier 2017, le principe général concernant le brûlage des déchets verts issus de la tonte de pelouses, da la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillements, et autres pratiques similaires, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est désormais interdit toute l'année, y compris les dimanches et jours fériés sur l'ensemble du territoire de la commune de La Calmette 30190.
► Par l'observation des directives nationales énoncées, les citoyens participant à la réduction des émissions de polluant de l'air, évitent certains conflits de voisinage, suppriment tout risque inhérent à la propagation éventuelle d'un incendie, notamment en période sèche.
► Les déchets doivent préférentiellement être compostés ou amenés en déchetterie de Ste-Anastasie.

Article 2 : Prescriptions pour le brûlage des végétaux
► Les périodes réglementés pour l'emploi du feu sont du 1er janvier au 14 juin et 16 septembre au 31 décembre sur **autorisation avec déclaration préalable auprès de la Mairie** sauf en **période de sècheresse**. Seules les **autorisations seront délivrées** par la commune aux propriétaires ou ayants droit à une distance de 200 mètres d'une habitation, bois, forêts, garrigues, plantations et reboisements.
► Il est strictement interdit de brûler en période de sécheresse du **15 juin** au **15 septembre**.

Article 3 : Les règles de sécurité pour le brûlage en période autorisée
► Prévenir les sapeurs-pompiers en téléphonant au le 18 ou le 112 la veille ou le matin même de l'opération. ► Assurer une surveillance constante et directe du feu, ne pas quitter la zone avant extinction complète du foyer. ► Effectuer la mise à feu par temps calme (vitesse de vent observée ou prévue par météo France inférieure en moyen à 20Km/h). ► Disposer à proximité immédiate d'un moyen alerte (téléphone mobile) et d'une réserve d'eau avec un dispositif de pulvérisation. ► Procéder à l'incinération entre l'heure légale du lever du soleil et 17h00, l'extinction totale devant avoir lieu au plus tard 17h00. ► Etre en possession du récépissé de la déclaration délivrée en Mairie datant de moins de 3 mois.
► Préalablement, les déchets brûlés (branches, tailles de haie, feuilles etc.) devront être desséchés afin de limiter les fumées.

Article 4 : Barbecue
► Les barbecues sont strictement interdits sur la voie publique sauf pendant **les deux fêtes du village du mois de mai et du mois d'août**. ► Il convient de veiller aux conditions de sécurité lors des barbecues dans la propriété afin d'éviter les risques d'incendie.

Article 5 : Il est rappelé aux propriétaires d'habitation et aux Artisans, que tout le long de l'année, il est formellement interdit de brûler tout autre type de déchets (déchets non végétaux, plastique, bois et papiers, caoutchouc etc.)

Article 6 : Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant Le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 Nîmes, téléphone 04.66.27.37.00 - télécopie 04.66.36.27.86, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 7 : Monsieur Le Maire de la commune de La Calmette, Monsieur Le Chef de Police Municipale, Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Chaptes, et toute personne assermentée de **la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Calmette, le lundi 11 septembre 2017

Le Maire,
Jacques BOLLEGUE ■

LE NOUVEAU MATÉRIEL DE LA COMMUNE

EN 2017, LA MUNICIPALITÉ S'EST ENGAGÉE ***à réduire voire à supprimer les risques professionnels des agents communaux afin d'assurer leur sécurité et de protéger leur intégrité physique ; risques professionnels évalués dans le Document Unique de la commune.***

Dans cette optique, pour les services techniques, nous avons acheté du matériel adapté à nos travaux :

- Un tracteur équipé d'une débroussailleuse
- Un porte outils pour l'arrachage des mauvaises herbes le long des trottoirs, muni d'une brosse métallique
- Un souffleur à dos
- Deux débroussailleuses
- Une remorque adaptée au transport de la tondeuse et du porte outils
- Une ponceuse **sans fil**
- Une perceuse **sans fil**
- Une meuleuse **sans fil**
- Un transpalette
- Une échelle

Suite au cambriolage de cet été, tout le matériel dérobé a été remplacé et une alarme installée sur le bâtiment.

Toujours dans cette optique de l'amélioration des conditions de travail (hygiène, sécurité, confort) des services techniques, notre projet pour 2018-2019 est la construction de nouveaux bâtiments techniques. ■

ENFIN UN ESPACE CINÉRAIRE DIGNE AU CIMETIÈRE DE LA CALMETTE

EN 2017 NOUS AVONS ENFIN PU INSTALLER UN NOUVEAU COLUMBARIUM DE 12 CASES DE FORME HEXAGONALE, ***créer un jardin du souvenir où pourront être dispersées les cendres des défunts, aménager l'espace avec un sable ocre et installer 3 bancs pour aider au recueillement.***

Des agrandissements : d'autres columbariums, l'installation d'une rangée supplémentaire sur le columbarium hexagonal existant, la pose d'un nouveau columbarium identique à l'ancien contre le mur opposé. Tout ceci pourra être bâti en fonction des besoins.

Les nouveaux tarifs au cimetière ont été votés à l'unanimité au conseil du 20 décembre 2017.

	30 ans	50 ans
Columbarium	525 €	785 €
Concession 3 m2	225 €	325 €
Concession 6 m2	425 €	625 €
Concession 9 m2	625 €	925 €

A NOTER QUE L'ACHAT À PERPÉTUITÉ A ÉTÉ SUPPRIMÉ MAIS LES CONCESSIONS SONT ÉTERNELLEMENT RENOUVELABLES.

En 2018 nous allons mettre fin à la reprise des concessions à l'entrée gauche du cimetière ancien, créer un ossuaire et procéder aux fouilles nécessaires. L'emplacement libéré sera aménagé pour créer d'autres concessions. ■

RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

NOTRE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2017 A PRIS UNE DÉLIBÉRATION POUR LANCER UNE RÉVISION ALLÉGÉE DE NOTRE PLU.

Nous avons fait une information par voie de presse ainsi que sur notre site internet pour entamer la concertation et cette délibération est affichée en mairie.

Outre quelques modifications mineures, qui sont plutôt des rectifications de notre première version de PLU, cette révision porte essentiellement sur les modifications imposées par notre dossier de loi sur l'eau (DLE) pour les constructions restant à réaliser dans notre zone d'activité du petit verger.

Un registre est à votre disposition en mairie (bureau urbanisme) pour vous permettre d'apporter vos remarques, questions ou tout ce que vous jugerez utile à cette procédure qui devrait durer plusieurs mois.

Nous mettrons également à votre disposition tous les documents y afférant au fur et à mesure de leur avancement. ■

ACCIDENTS DOMESTIQUES ET INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

LES ACCIDENTS DOMESTIQUES SONT RESPONSABLES CHAQUE ANNÉE DE PRÈS DE 20 000 MORTS EN FRANCE
et près de 300 000 personnes arrivent aux Urgences à la suite d'un accident de bricolage et/ou de jardinage.

Pourtant, les accidents de la vie courante ne sont pas une fatalité. Découvrez les mesures à prendre pour sécuriser votre maison et éviter les mauvaises surprises.
Respecter quelques règles simples de prévention avant, pendant et après vos travaux de bricolage vous évitera bien des accidents tels que :

- **CHUTES**
- **COUPURES**
- **BRÛLURES**
- **ECRASEMENTS**
- **ELECTROCUTIONS**
- **INTOXICATIONS, ETC.**

Quelles précautions prendre AVANT de bricoler :

N'hésitez pas à **demander conseil** aux vendeurs en magasin. Achetez uniquement la quantité nécessaire de produits dangereux pour éviter de les stocker.
Choisissez des outils et des **accessoires adaptés**. Assurez-vous que vous êtes en forme et apte à bricoler.
Ne faites pas trop d'efforts.
Otez vos bagues, vos bracelets et votre montre. Une alliance accrochée peut arracher un doigt.
Utilisez uniquement du matériel ou des **outils en bon état** et entretenez-les. Vérifiez que vos rappels du vaccin anti-tétanique sont à jour.
Ne consommez **pas d'alcool** avant de bricoler.

Quelles précautions prendre PENDANT le bricolage :

Portez un **masque de protection** adapté si vous utilisez des produits chimiques, si vous manipulez des laines minérales, s'il se dégage des poussières lors de sciage, rabotage, ponçage…
Portez des **lunettes**, des gants et une tenue ample serrée aux poignets, chevilles, cou, si vous manipulez des laines minérales.
Portez des **gants** résistant aux produits chimiques. Ne dépassez pas la dose de produit nécessaire. Ne mélangez pas les produits entre eux. Travaillez dehors quand cela est possible ou **aérez au maximum**. Refermez les produits pour qu'ils ne s'évaporent pas.

COMMENT ÉVITER LES TRAUMATISMES ?

- Portez des équipements de protection adaptés :
  - des gants pour éviter les coupures, les brûlures,
  - des lunettes de protection contre les poussières,
  - des protections auditives lorsque vous utilisez des appareils bruyants.
- Travaillez dans un endroit dégagé et éclairé. Fixez les pièces et matériels que vous travaillez.
- Assurez-vous de la stabilité des escabeaux, des échelles et des échafaudages.
- Ne désactivez jamais les dispositifs de sécurité des machines.

COMMENT ÉVITER LES ÉLECTROCUTIONS ?

- Coupez l'électricité quand vous travaillez sur les circuits électriques.
- Restez très prudent lors de manipulations électriques près d'un point d'eau.
- Utilisez les appareils de coupe loin des fils électriques.
- Débranchez vos machines entre chaque utilisation.
- Attendez l'arrêt complet des machines avant de les ranger.

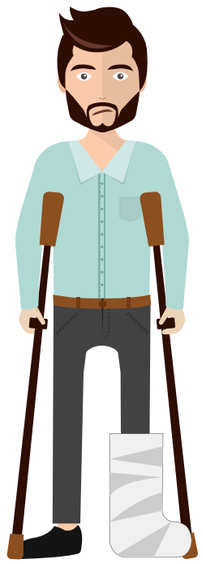

Quelles précautions prendre APRÈS le bricolage :

Rangez vos outils et vos produits hors de portée des enfants.
Conservez les produits dans leur emballage d'origine et ne les transvasez jamais dans un autre récipient, surtout alimentaire.
Jetez les emballages vides fermés. S'il reste du produit, ne le videz pas dans la nature mais portez-les à la déchetterie.

Les bons réflexes à avoir en cas d'accident :

Brûlure : Faites couler de l'eau fraîche du robinet pendant 10 minutes, puis laissez sécher. Si la brûlure est profonde et étendue, appliquez un linge propre avant de consulter les urgences de l'hôpital le plus proche. N'appliquez aucun produit car la plaie pourrait s'infecter.

Coupure : En cas de coupure, nettoyez avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; n'appliquez pas de coton qui peluche et colle à la plaie. En cas de coupure profonde, consultez les urgences de l'hôpital le plus proche.

Troubles de l'audition : Cessez immédiatement l'exposition sonore. Si les symptômes (bourdonnements, sifflements, baisse d'audition…) persistent quelques heures après, consultez un ORL ou les urgences hospitalières.

Contact avec un produit dangereux :

Par ingestion : Ne vous faites pas vomir. Ne buvez rien (pas de lait).
Par projection sur la peau : Enlevez les vêtements souillés. Rincez 10 minutes sous l'eau du robinet.
Par inhalation : Quittez la pièce. Respirez à l'air libre.
Par projection dans les yeux : Rinçez au moins 10 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes. ■

CHAQUE HIVER, L'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE FAIT DES MILLIERS DE VICTIMES.
Connaître les quelques mesures préventives et les symptômes permet d'éviter cet accident domestique parfois mortel.

Invisible, inodore et indolore, le monoxyde de carbone intoxique chaque hiver 5 000 personnes, dont une centaine mortellement.

Près de 9 intoxications au monoxyde sur 10 surviennent dans l'habitat, avec pour premier coupable la chaudière.

Des appareils de chauffage mal entretenus ou vétustes, une mauvaise aération des locaux, peuvent provoquer ce type d'intoxication.

COMMENT PRÉVENIR UNE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE ?

- Avant chaque hiver, faire vérifier et entretenir ses installations de chauffage par un professionnel qualifié : chaudière, chauffe-eau, cheminée (ramonage des conduits), poêle…
- En cas d'arrêts intempestifs d'un appareil muni de dispositifs de sécurité, contacter un professionnel
- S'assurer auprès d'un expert qualifié de la bonne installation de tout nouvel appareil avant sa mise en service
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion
- Ne jamais utiliser les chauffages d'appoint en continu, mais par intermittence uniquement
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, four, brasero…)
- Installer les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments, et non dans des lieux clos
- Aérer chaque pièce tous les jours pendant au moins 10 min.
- Ne jamais obstruer les entrées d'air et vérifier régulièrement que les bouches d'aération ventilent bien

Quels sont les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?

Maux de tête, fatigue, vertiges, nausées et vomissements… sont les premiers signes d'une intoxication au monoxyde de carbone, d'autant plus s'ils surviennent chez plusieurs personnes d'une même pièce, voire chez les animaux.

Face à ces symptômes, ou en cas d'alarme de son détecteur de monoxyde, il est indispensable d'aérer la pièce, d'arrêter si possible les appareils à combustion et de quitter les lieux.

► **Contacter ensuite le SAMU (15) ou les Pompiers (18).**

Ne pas réintégrer le logement avant l'intervention d'un professionnel. ■

MES DÉMARCHES À PORTÉE DE CLIC !

TÉLÉPROCÉDURES

Toutes vos démarches administratives accessibles en ligne depuis votre domicile 24H/24 !

VOUS N'AVEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET OU VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À L'UTILISER ?

UN MÉDIATEUR NUMÉRIQUE EST À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE

► 04.66.81.00.12

N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOUS RENSEIGNER OU FAIRE VOS DÉMARCHES AUPRÈS DE DYLAN ISAÏA

POUR LES CNI & PASSEPORTS

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU

► 04.66.81.86.71

TOUS LES SITES UTILES

- ► www.ants.gouv.fr
- ► www.service-public.gouv.fr
- ► www.demarches.interieur.gouv.fr
- ► www.immatriculation.ants.gouv.fr
- ► www.timbres.impots.gouv.fr
- ► www.permisdeconduire.ants.gouv.fr
- ► www.gard.gouv.fr

IMPORTANT / PREMIÈRE ÉTAPE POUR TOUS LES DOCUMENTS :

- **Je vais sur le site de l'ANTS ► ants.gouv.fr** *(je vérifie que l'adresse web comporte le sigle gouv.fr)*
- **Je crée un compte, ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect**

PASSEPORT

- **Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué** (et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie) **:**

► www.ants.gouv.fr

- **J'achète un timbre fiscal sur le site** :

► https://timbres.impots.gouv.fr/

- J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.
- Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

CARTE D'IDENTITÉ

- **Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué** (et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie) **:**

► www.ants.gouv.fr

- J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.
- Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.

PERMIS DE CONDUIRE

- Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés
- **Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.**
- En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.
- **Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite** :

► https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis à mon domicile.

► Pour des démarches spécifiques en matière de permis de conduire (échanges de permis étrangers, permis de conduire international, visites médicales obligatoires), consulter le site **www.gard.gouv.fr**, rubrique «Démarches administratives» puis «Permis de conduire».

► Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Lors de mon inscription au permis de conduire, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte.

Depuis Novembre 2017, les guichets de cartes grises et permis de conduire sont fermés. Les usagers ne doivent donc plus se déplacer en préfecture ou sous-préfecture, mais effectuer leurs démarches en ligne.

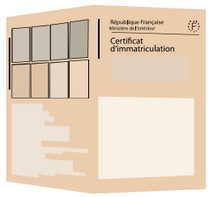

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

- **Je peux faire une demande en ligne pour un/une :**
  - Duplicata
  - Changement d'adresse
  - Changement de titulaire
  - Cession de véhicule
  - Perte, vol ou détérioration
  - Certificat de non-gage
- **Je fais ma demande en ligne** :

► https://immatriculation.ants.gouv.fr

- En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.
- J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

- Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.

► Pour obtenir mon certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur **https://immatriculation.gouv.fr**, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule». ■

NOUVEAU

LE PACS EN MAIRIE

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité sont transférés à l'officier d'état civil de la commune dans laquelle les partenaires du PACS fixent leur résidence.
Ce service enregistre la convention PACS et procède éventuellement à sa modification ou à sa dissolution. ■

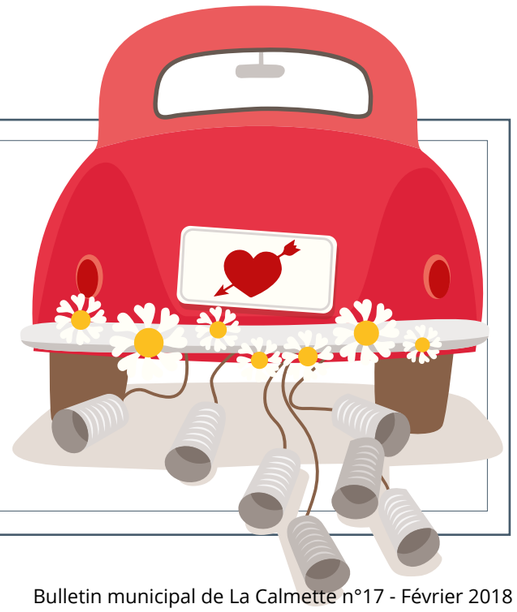

LES NOCES D'OR DE CALMETTOIS BIEN CONNUS

Dédée & Jeannot Chauvin ont renouvelé leurs vœux de mariage 50 ans jour pour jour après s'être dit oui la première fois le 27 janvier 1958.
Rendez-vous dans dix ans pour les noces de diamant !

MUTUELLE POUR TOUS

L'AN DERNIER, UNE MUTUELLE A ÉTÉ MISE EN PLACE SUR NOTRE COMMUNE POUR TOUS LES ADMINISTRÉS QUI LE SOUHAITENT.

Cette mutuelle offre les meilleures garanties aux meilleurs prix.

Une permanence est assurée en mairie le 3ème mardi du mois. Vous pouvez prendre rendez-vous directement au **04.66.22.76.69**, avec Mr Beaume. La personne qui vous recevra vous renseignera sans engagement de votre part. Pour les adhérents, elle assure le suivi des dossiers et répond à toutes les questions. ■

Quelques chiffres au 1er juin 2017 :

Nombre de contrats	Nombre d'adhérents	Contrats		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
17	26	3	8	6

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Tous travaux sur le patrimoine bâti nécessitant la pose d'un échafaudage, d'une benne, de même que tout stationnement d'un camion de déménagement doivent faire l'objet d'une "**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**" par l'entreprise prestataire.

Ces autorisations d'occupation temporaire doivent être demandées préalablement à la mairie et sont soumises au paiement d'une redevance.

Il est rappelé que les travaux sur le patrimoine bâti doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (à solliciter également en mairie). ■

DÉBROUSSAILLAGE ET ÉLAGAGE

Il est instamment rappelé aux riverains de toute voie publique, route nationale, chemin départemental, voie communale et chemin rural, qu'il leur appartient d'**effectuer régulièrement les élagages des haies et plantations en bordure de ces voies, le ramassage des feuilles mortes, ainsi que le débroussaillement des terrains en friche laissés à l'abandon**, s'exposant à des risques d'incendie.
Cette obligation a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en date du 27 avril 2010, n° 2010-117-5, reconduite chaque année.

Vous êtes invités à respecter scrupuleusement ces consignes, et à procéder ou à faire procéder, aux divers travaux qui vous incombent.
Il est rappelé qu'en cas d'inobservation de ces dispositions, l'administration usera de ses droits et procès-verbal pourra être dressé à votre encontre. Les travaux pourront être effectués par une entreprise désignée par la commune et nous vous adresserons un titre de recette par le biais du Trésor Public de St-Chaptes (30190). ■

LES DÉCORATIONS DE NOËL

POUR LA TROISIÈME ANNÉE DES DÉCORATIONS DE NOËL ONT ÉGAYÉ LA MAIRIE ET SES ABORDS.

Sur le principe de DIY (do-it-yourself) avec du matériel de récupération et un peu de travail tout de même, sapins, bonhomme de neige, nœuds scintillants et guirlandes lumineuses ont rappelé un peu de ce qu'on appelle « l'esprit de Noël » .
Mais ce qui est le plus appréciable pour la municipalité et les personnes qui ont concrétisé ce projet, c'est que cette année encore rien n'a été détérioré, si ce n'est par le vent violent… mais là qu'y faire !!! ■

REMISE DES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Alima Babois et Delphine Laupies ont reçu la Médaille d'honneur du travail.

La Calmette

LA CALMETTE À L'HONNEUR

DANS LE NUMÉRO DE JANVIER DE CÉVENNES MAGAZINE

LA DÉCHÈTERIE

A compter du 1er janvier 2018, votre déchèterie de rattachement (Sainte Anastasie) ouvrira selon les horaires suivants :

▶ DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 À 12H ET DE 13H30 À 17H30 (FERMETURE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS)

LES ENCOMBRANTS

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

L'Agglo a mis en place un service de collecte des encombrants destiné aux particuliers (voir tableau ci-dessous).

UNE DÉMARCHE ÉCO-CITOYENNE

Si votre objet (mobilier ou électroménager) est toujours en bon état, il peut encore servir. Proposez-le à votre entourage ou à des associations caritatives.
Rien ne se perd, tout se transforme : vous pouvez peut-être le vendre, le donner sur Internet ou lors d'un vide grenier...

Pensez aussi à réparer ou à faire réparer !

Téléchargez le formulaire de demande d'intervention des Encombrants ▶

DATES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS 1ER SEMESTRE 2018					
mardi 2-janv.	mardi 6-févr.	mardi 6-mars	mardi 3-avr.	mardi 15-mai	mardi 5-juin

REMISE DES MÉDAILLES JSEA

DIX-SEPT MÉDAILLÉS JEUNESSE ET SPORTS, DONT SEPT CALMETTOIS.

Samedi 9 décembre, la municipalité de La Calmette accueillait le comité FFMJSEA (Fédération française des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif) dans la halle aux sports pour remettre, en présence de Francis Marchal, représentant du ministère de la cohésion sociale, à 17 récipiendaires, le diplôme et la médaille JSEA.

Michel Morante, président du comité, après avoir remercié la municipalité de les recevoir, ainsi que Denis Bouad, président de Département et Bérengère Noguier, conseillère départementale du Canton, a appelé les médaillés par ordre alphabétique.

Disant quelques mots sur le parcours de chacun, il a donc remis ces insignes à **Florian Baron** et **Guylaine Golf** (rock acrobatique) ; **Régis Bardera** (basket) absent ; **Selma Ben Hadj Khalifa** (lien social) ; **Gaylord Chavanieu** (pongiste) ; **Catherine Collin** absente ; **Yann Combes** (basket) ; **Clara Delpierre** (gymnastique) ; **Bernard Fabre** (tradition camarguaise) ; **Julien Fara** (tennis) ; **Francine Gérard** (école de musique) ; **Mathilde Martinez** (moto) ; **Iris Montet** (équitation) ; **Marcel Mouton** absent ; **Elisabeth Pascal** (pharmaciens sans frontière) ; **Lucien Ribière** (football) ; **Chloé Roussel** (gymnastique) ; **Evelyne Losson Viale** (badminton) ; **Sylvie Vivard** (marathon et courses nocturnes de Nîmes).

LA CÉRÉMONIE S'EST TERMINÉE AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ.

Félicitations aux 7 Calmettois qui ont reçu cette belle distinction, Guylaine et Florian, Julien, Francine, Mathilde, Lucien et Evelyne, ainsi qu'aux autres médaillés gardois. ■

LE MOULIN

LA CALMETTE POSSÈDE SUR SON TERRITOIRE COMMUNAL UN ÉDIFICE EN PIERRES CALCAIRES DE FORME CYLINDRIQUE, QUI FUT AUTREFOIS UN MOULIN À VENT.

De nombreuses recherches ont permis d'établir qu'il existait jadis une activité de mouture de grain (production de farine) entre 1647 et 1809.

Ce moulin se situe sur une croupe à l'ouest du territoire communal, en bordure de la RD 22 reliant Uzès à Sommières, sur le GR 700 (voie REGORDANE). Il est visible en de nombreux points du village.

Jusqu'en 2013, il était propriété de la Famille FABRE descendant des Marquis de Valfons, seigneurs de La Calmette. Le conseil municipal décida de racheter ce bien entouré d'une parcelle de 3 763 m² pour assurer la rénovation de cet édifice et rendre au moulin son lustre d'antan.

INVESTISSEMENT :

Si cet investissement est porté par la commune aidée par les fonds du LEADER, NÎMES MÉTROPOLE, DÉPARTEMENT, il nécessite (outre les subventions déjà accordées), la participation financière d'autres acteurs.

Les dons permettront de réaliser le projet dans son intégralité avec des matériaux de qualité et de lancer l'association (en cours de constitution) qui sera chargée de faire vivre ce moulin avec pour objectif final la réalisation, en circuit court, d'un pain local à base de farine produite par le moulin, issue de céréales biologiques.

La commune sollicite tous les donateurs qui voudront s'associer à ce projet, projet qu'elle ne pourra conduire seule. Elle est également ouverte à tous projets de partenariats susceptibles d'apporter des bénéfices réciproques.

LE PROJET COMPORTE 3 VOLETS :

En premier lieu, il s'agira d'assurer la rénovation complète du moulin lui rendant son toit, ses ailes et le mécanisme de mouture, qui se situera à l'étage, comme dans les moulins traditionnels provençaux.

Le rez-de-chaussée accueillera une exposition permanente sur la voie Régordane (réalisée en collaboration avec l'association « voie Régordane-chemin de tolérance ») ainsi que sur la faune et la flore locale (en lien avec le COGARD et les écoles).

La parcelle autour du moulin (en jachère actuellement) sera entièrement réaménagée avec un arboretum, mise en forme des espèces existantes, aire de repos pour randonneurs (bancs et point d'eau).

La création et le balisage de 9 km 120 de chemins de randonnée sur le territoire communal dont le moulin sera le point de départ.
On pourra trouver sur le parcours : pierrier, capitelle, ouvrage hydraulique, ruine du mas d'Argelas (ancien monastère).

Cet édifice, une fois rénové, se veut être un élément fédérateur de la vie du village, un lieu de rencontre, un élément de communication que nous utilisons déjà (site internet, bulletin municipal, papier à en-tête) comme il pouvait déjà servir à l'époque et qu'il convient de concrétiser.

Son rayonnement, via la voie Régordane et les divers partenariats que nous souhaitons mettre en place, dépasse les limites de notre territoire communal. ■

CHANTE COUCOU : UNE ANNÉE PLEINE DE PROJETS !

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017, LA MUNICIPALITÉ COLLABORE AVEC L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES *FRANCAS DU GARD* SUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS *CHANTE COUCOU*.

Pour assurer la continuité et préserver les bonnes relations existantes avec les familles de la commune, **Mehdi Azzouz** assure la responsabilité de la structure qui ouvre tous les mercredis à la journée sur l'école maternelle de La Calmette et sur les périodes de vacances sur les communes de St Chaptes et de La Calmette en fonction de la saison.

Cette première année riche en activités a été l'occasion pour de nombreux enfants des communes de Dions, La Calmette et St Chaptes de vivre et partager des projets variés.

De l'action "*agis pour tes droits*" qui accompagne les enfants à la réalisation des productions arts plastiques sur leurs droits en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant, en passant par la découverte du *Cyber Rallye scientifique* où les enfants s'échangent des défis sur leur patrimoine local pour terminer par la réalisation de récits sur l'opération *Histoires de mieux vivre ensemble*, les enfants en ont vécu des temps d'animation riches, adaptés à tous.

L'ANNÉE 2017 SONNE ÉGALEMENT L'OUVERTURE, AUX ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS, À L'ACCÈS AUX SÉJOURS DE VACANCES.

Des séjours ski et Neige du mois de Février aux séjours mer et montagne l'été dernier, plus d'une quinzaine d'enfants ont pu découvrir le littoral méditerranéen et profiter d'un séjour dans les Cévennes avec une sensibilisation à l'astronomie sur le mois d'août.

L'été s'est clôturé par le passage d'une caravane pédagogique à destination des familles qui a permis aux enfants et aux familles d'échanger autour de grands jeux en bois et d'un goûter partagé.

2018 part sous de très belles auspices avec l'ouverture du centre de loisirs à La Calmette sur la période des vacances de Noël où les enfants ont pu profiter d'une sortie à la nouvelle patinoire de Nîmes.

SUR LE MOIS DE FÉVRIER, DEUX SÉJOURS SERONT PROPOSÉS :

► **Un séjour à destination des 6 à 11 ans à la Neige** dans les alentours de Gap avec au programme ballade en chiens de traineau, sortie en raquette…

► **Et un séjour ski à destination des adolescents.**

Contact :

► **chantecoucou@francas30.org**
► **06.13.92.06.14**

ÉTÉ 2017

SPORT AU STADE DE ST CHAPTES

LA CARAVANE PÉDAGOGIQUE

LA RÉALISATION DU TOTEM

NOTRE TOTEM TERMINÉ !

LA MANADE DEVEAUX

L'ÉTÉ À CHANTE-COUCOU

Cet été, à Chante-coucou, vous aurez la possibilité d'inscrire vos enfants à des séjours qui vous seront proposés sur différents lieux : montagne, mer ou autre…

Suivez l'actualité sur le site de la mairie : www.lacalmette.fr

AUTOMNE 2017…

…HALLOWEEN

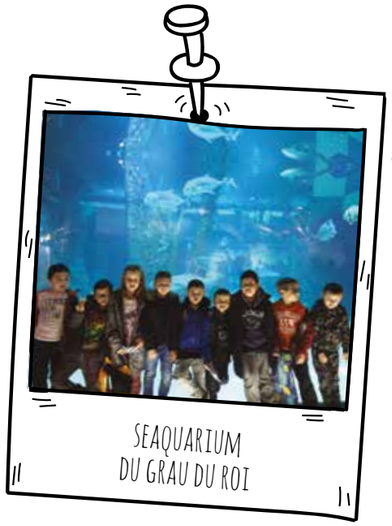
SEAQUARIUM DU GRAU DU ROI

PATINOIRE DE NÎMES

EN CUISINE POUR LES GÂTEAUX !

LE RAM «PAPILLON VOLE»

LE RAM OU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS *est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges au service des parents, des assistants maternels, des enfants et des professionnels de la garde d'enfants à domicile.*

Le relais regroupe 10 villages dont La Calmette, Dions, Saint-Chaptes, Sainte Anastasie.
Des ateliers d'éveil, des temps collectifs des ateliers externalisés sont les accompagnements que le RAM propose à nos 17 assistantes maternelles à La Calmette.
Il s'agit principalement de rapprocher les AM du territoire dans une salle adaptée pour l'accueil des jeunes, en l'occurrence au foyer communal de La Calmette.

Ces ateliers se font principalement le jeudi au foyer communal ou au dojo, suivant le thème abordé.
Du chant, de la pâte à modeler, des contes, des jeux éducatifs... tout ce qui amène un accueil de qualité.

Le RAM leur apporte des outils d'animation pour favoriser l'éveil de l'enfant, des temps de socialisation de découverte et d'expression à travers des ateliers collectifs, des temps de découverte, d'expérimentation et de création, des sorties.

Mais aussi, des temps de repérage des besoins, des difficultés des assistantes maternelles qui permet aussi de rompre l'isolement.
Il offre des passerelles de partenaires et des sorties, soit vers des médiathèques, soir à la ferme école...

Il s'agit d'un véritable accompagnement collectif envers les enfants et leurs assistantes maternelles.
C'est un vrai lien qui enrichit toute l'équipe. ■

Relais Assistants Maternels
Papillon vole

RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

LE RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS A MARQUÉ CETTE RENTRÉE

Le retour a été acté au conseil municipal fin juin 2017, après un sondage auprès des parents et un vote dans les différents conseils d'écoles.

Pour une meilleure efficacité du travail, nous avons mis en place une nouvelle organisation.
Les temps d'activités périscolaires ont laissé place à l'accueil périscolaire du matin et du soir, toujours encadrés par des animateurs municipaux mis à disposition des Francas.

Rappel

La réforme des rythmes scolaires avait pour objectif d'alléger les journées des enfants et de mieux les répartir sur l'année.
En accord avec les parents d'élèves et les enseignants, la commune a mis en place dès 2013 la réforme des rythmes scolaires, persuadée du bénéfice pour nos enfants.
Suite aux annonces du ministre de l'éducation nationale, Mr Blanquer, le casse-tête a repris pour bon nombre de parents, élèves, enseignants mais aussi associations, clubs sportifs et autres prestataires d'activités périscolaires.
Lors des derniers conseils d'école, une consultation pour le maintien ou non des NAP a été lancée auprès des acteurs du monde de l'éducation ; les parents d'élèves et les équipes enseignantes.

Résultat de cette consultation au 27 juin 2017 :

- Du point de vue des enseignants : en maternelle 100% et en élémentaire 100% ont été favorables à ce retour à la semaine de 4 jours.

- Du point de vue des parents d'élèves : en maternelle 100% et en élémentaire 89,7% ont été favorables à ce retour à la semaine de 4 jours.

Les résultats ont été sans appel pour un retour à la semaine de 4 jours.

- Les équipes enseignantes ont souhaité le retour des horaires scolaires suivants :

9H-12H, 13H30-16H30 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

Education, mais aussi ALAE, centre de loisirs « chante-coucou » : c'est une grande réorganisation qui a impacté notre commune.
Une réorganisation qui a modifié le contrat passé avec notre prestataire de services **Les Francas**, avec qui notre marché a été renégocié puisque non encore arrivé à terme.
Une démarche pas simple et fort contraignante.
Un grand merci à toute l'équipe (enseignants, animateurs, prestataire) pour son implication et sa réactivité dans ces nouveaux rythmes pour une meilleure organisation des familles et des conditions de travail. ■

AMÉNAGEMENT DU PLAN DE LA CROISETTE

LA CRÉATION D'UNE ZONE DE PROTECTION DES ENFANTS.

Des travaux pour :

- La mise en sécurité des sorties des écoles aussi bien de l'école primaire que de l'école maternelle :

- L'Aménagement de la place entre les deux écoles

- La Création d'un passage protégé

- La Création d'un passage à vitesse limitée devant l'école

- La Création d'une zone d'attente protégée pour les parents et enfants

Afin de sécuriser au maximum les entrées et sorties des écoles maternelle et élémentaire, nous avons décidé d'aménager «le plan de la croisette», par la création d'une zone de protection et de mise en sécurité des enfants.

La place a été aménagée avec la création d'un passage protégé avec bornes escamotables aux heures de rentrée et sortie, la création d'un passage à vitesse limitée devant l'école, la création d'une zone d'attente protégée pour les parents et enfants, mais également par une mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Cette mise en place a nécessité 132 683.00 € de travaux qui ont été subventionnés en partie par le sénateur Simon SUTOUR, les amendes de police, Nîmes-métropole, le conseil départemental et la région.

Avec rétrospectivement :

Sénateur S.Sutour ..... 5000€
Amendes de police ..... 9706€
Nîmes-métropole ..... 21 000€
Département ..... 19 184€
Région ..... 19 509€

Total ..... 74 399€

Nous tenons ici à remercier infiniment toutes ces instances de nous avoir accompagnés dans ce projet structurant. ■

LES TRAVAUX

DES TRAVAUX POUR LES ÉCOLES

- **École élémentaire travaux / fournitures (peinture, vidéoprojecteur, etc.).**

- **École maternelle travaux /fournitures (peinture, climatisation des classes, placards, sèche-linge...).**

- **Cantine travaux/fournitures (remplacement de la plonge en cantine, mise aux normes PMR...).**

- **Parvis plan de la croisette.**

CONTRE LES TMS !

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES SONT LES PRINCIPALES CAUSES DES DOULEURS LOMBAIRES CHEZ LES PERSONNELS DE LA PETITE ENFANCE.

Pour participer à la prévention de l'apparition de ces douleurs, chaque ATSEM s'est vue équipée de cette chaise ergonomique. ■

ÉCOLE MATERNELLE

RÉGINE HURLIN, EST LA NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE MATERNELLE.

C'est avec prévenance et bienveillance et cependant détermination et énergie qu'elle occupe ce poste.

Line et Régine

Avec bonté elle accueille tous les matins les plus jeunes dans la classe de petite section en ayant toujours pour chacun un petit mot agréable.

Elle est assistée de **Nadia Gillot**, faisant fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et de **Marlène Alvès** qui assure sa décharge le lundi.

RÉGINE NOUS VIENT DE L'ÉCOLE DE LA CIGALE À NÎMES OÙ ELLE ÉTAIT ÉGALEMENT DIRECTRICE.

Si vous voyez un vélo se garer dans la cour de l'école, c'est elle, car elle est ravie de pouvoir venir à l'école à bicyclette, puisqu'elle habite un village tout proche de La Calmette.

« *J'ai 8 petits-enfants, et je mets un point d'honneur à ce que chaque enfant soit reçu ici comme si c'était un des miens*, dit-elle, *et apprenne à vivre ensemble dans le respect des règles de l'école laïque, avec bienveillance et respect.* »

Line Hoummady, prend la classe de grande section avec 23 élèves, assistée de **Leslie Baghali** faisant fonction d'ATSEM. Ancienne graphiste, elle est passionnée de peinture et photo.

L'équipe pédagogique est constituée en plus de **Sylvain Lassalle** qui conserve sa classe de moyenne section (23 élèves) assisté de **Laëtitia Ricci** faisant fonction d'ATSEM, et d'**Alexandra Bernard** qui a pris la classe moyenne section-grande section assistée d'**Alima Babois**, ATSEM.

Cette année encore, les 92 enfants inscrits à l'école maternelle nous ont permis de garder notre quatrième classe. ■

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTRÉE 2018-2019

INSCRIPTIONS

Votre enfant doit faire son entrée au groupe scolaire, vous devez procéder **en premier lieu à son inscription en mairie**.

Pour cela il est obligatoire de présenter les documents suivants :

- Le livret de famille
- Une quittance EDF de moins de 3 mois
- Ou tout autre justificatif de domicile de moins de 3 mois muni d'un flash code

► **à l'accueil de la mairie à partir du**
02 MAI 2018

ADMISSIONS

L'admission aux écoles maternelle et élémentaire se fera respectivement les lundis (maternelle) et jeudis (élémentaire) dès le mois de juin.

RENTRÉE SCOLAIRE

ENCORE UNE BELLE RENTRÉE !

Lors de cette rentrée 2017, quelques 217 élèves ont repris le chemin de l'école. Comme toujours, à l'école maternelle quelques pleurs pour les plus jeunes, mais vite rassurés grâce à une équipe enseignante et des ATSEM motivées.

A l'école élémentaire, de nouvelles enseignantes et des élèves contents de se retrouver après les vacances.
Comme toujours, monsieur le **maire Jacques BOLLEGUE**, son adjointe aux affaires scolaires **Colette CAZALET-VANDANGE** et son adjoint aux bâtiments **Patrick POLLINO** ont salué les parents, les enseignants et les élèves en leur souhaitant une très bonne année de travail scolaire. ■

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

APRÈS LES DÉPARTS *en retraite de **Brigitte Montbrun** et **Ghislaine Dubois-Richard** ou pour mutation pour **Olivier Tastavin** et **Valérie Geoffroy**, une nouvelle équipe enseignante entoure la directrice **Anne Godefroy**.*

Anne, mariée avec deux petits garçons, a assuré pendant deux ans la «décharge» d'Olivier Tastavin, l'ancien directeur de l'école.

Cette jeune professeur des écoles, pleine d'idées et de projets, se dit très satisfaite de sa nomination dans une école où elle a appris à connaître les différents interlocuteurs avec qui elle a d'excellentes relations.

Musicienne, elle joue du piano, et férue d'histoire, notamment l'histoire antique et l'histoire locale qui l'a portée à s'intéresser à celle du protestantisme dans le département et les Cévennes.

Elle assure cette année la classe de CE2, avec l'aide de Marion Senecaille, qui assure la décharge d'Anne.

L'équipe est composée d'**Annie Vacca**, venue de Nîmes pour prendre la classe de CP ; **Nathalie Lamic**, seule rescapée de l'équipe enseignante, avec les CE1, **Chantal Guiassa**, venue de Fons pour la classe de CM1/CM2 et **Annie Andrieu** venue de Collorgues qui prend la classe de CM2.

Ces institutrices sont secondées par **Ophélie de Gongora**, stagiaire, **Bénédicte Hamal** qui assure des remplacements et **Claudine Recolin**, AVS (auxiliaire de vie scolaire). ■

◄ *En première ligne : Anne, Marion et Annie (Vacca).*
En 2ème ligne : Chantal, Annie (Andrieu), Bénédicte, Nathalie, Claudine et Ophélie.

CHANTE-COUCOU

LES AXES DU PROJET PÉDAGOGIQUE SUR LES DEUX DERNIÈRES PÉRIODES :

C'est une véritable richesse de mutualiser les 3 communes voisines qui permet de réaliser des actions éducatives qui ont porté sur :

AUTOUR DU VIVRE ENSEMBLE

La configuration du centre de loisirs Chante Coucou est propice au vivre ensemble. Il fonctionne grâce à un regroupement volontaire de 3 communes (Dions, Saint Chaptes et La Calmette) **en partenariat avec les Francas du Gard**.

IL ACCUEILLE DONC LES ENFANTS ISSUS DE CES TROIS COMMUNES, MAIS AUSSI DES ENFANTS RÉSIDANT À L'EXTÉRIEUR. LA MIXITÉ EST DONC FAVORISÉE.

A travers les jeux de coopération ou lors de sorties/séjours qui ont favorisé la connaissance de l'autre, le respect mutuel, la vie au quotidien, les enfants ont su s'apprécier et ont développé des amitiés très rapidement. Ils sont contents de se retrouver lors des vacances alors qu'ils ne sont pas forcément scolarisés à la même école, dans la même commune.

AUTOUR DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Les enfants ont été sensibilisés à l'environnement grâce à :

- La réalisation de poubelles de différentes couleurs permettant de recycler les déchets ménagers.
- La prise de conscience sur le gaspillage tant au niveau de la nourriture, que de la consommation d'énergie (eau, électricité) que du matériel du centre dont il faut prendre soin.
- Une initiation au compostage à partir des composteurs présents sur les deux structures ; les enfants ont eux-mêmes géré les déchets organiques et végétaux ménagers pour constituer leur compost, avec un anti gaspi sur notre commune grâce aux poules installées à l'école maternelle !

PLACE AUX PARENTS

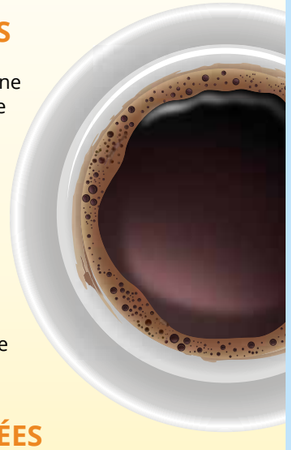

La volonté de continuer à donner une place aux parents dans le centre par la mise en place d'un **coin café ou thé pour pouvoir les accueillir le matin et/ou le soir**. Cela a permis aux parents des différentes communes ou de leur commune de faire connaissance entre eux, et avec les animateurs. Dès cet été un **cahier de liaison** sera mis en place qui permettra aux parents de connaitre la journée personnelle de leur enfant.

SORTIES MUTUALISÉES

Des sorties éducatives telles que cinéma au Kinépolis et spectacle «histoire en bois» au festival 1.2.3 soleil ont permis aux enfants des 3 communes d'échanger avec les autres centres de loisirs gardois. Encore des connaissances et de la mixité.

Et des sorties mutualisées avec le centre de la commune de POULX au Seaquarium du Grau-du-Roi ainsi qu'à la toute nouvelle Patinoire de Nîmes.

ET EN FÉVRIER : CHANTE-COUCOU FAIT SON CINÉMA !

Apprendre à filmer, à écrire un scénario, à coller des images, à monter un film etc... Voilà le thème des ces vacances-là.

Et au bout, un film d'animation réalisé par les enfants et présenté aux parents en fin de période. Que de plaisirs en perspective. ■

NOUVELLE ANNÉE, NOUVELLE RENTRÉE SCOLAIRE, NOUVELLE ORGANISATION

L'ÉCOLE

La fin des contrats aidés, les postes à pourvoir malgré le déficit de personnel nous ont obligé à réorganiser la rentrée de cette nouvelle année.

Nous avons tenu, malgré les restrictions budgétaires, à garder pour l'école maternelle 4 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

Rien n'oblige en effet la commune à placer un agent communal dans chaque classe de maternelle, néanmoins, après une nouvelle répartition de nos agents, nous avons été en capacité d'assurer cette situation.

LA CANTINE

En ce qui concerne la cantine, nous avons été avertis par la commission de sécurité que nos effectifs enfants sont au-delà des autorisations fixées.

Nous avons pris l'attache des services de la DDCS pour pouvoir assurer la continuité du service en toute sécurité. Le taux d'encadrement est également inférieur à ce que demande la législation.

C'est pourquoi, nous augmentons le nombre d'animateurs pendant la pause méridienne (cantine et garderie).

C'est pourquoi, nous sommes dans l'obligation d'organiser 2 services de cantine. Les élèves de l'école maternelle mangeront désormais à 12 heures précises, et les élèves de l'école élémentaire à 12h45.

LA MATINÉE

Certains enfants arrivent à la garderie dès 7 heures du matin. Attendre parfois jusqu'à 12h45, l'heure du repas est long pour les petits estomacs.

Nous avons donc mis en route, pour tous les élèves, une distribution de fruits.

NOUS NOUS SOMMES RAPPROCHÉS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR CONVENTIONNER LE PROGRAMME « 1 FRUIT À LA RÉCRÉ ».

Cette convention se fait sur 6 semaines, chaque trimestre. Elle commencera pour nos écoles le 05 février 2018. Pendant les 3 premières semaines de janvier, nous avons assuré sur le budget communal, une distribution avec un autre prestataire, et ainsi de suite lorsque la chambre d'agriculture ne sera pas en mesure de livrer les fruits.

LA DIRECTION DE L'ALAE

Dès le 08 janvier, **Nadeige Chevallier**, assure la direction de l'ALAE en remplacement de **J.P Demontoy**.

Nous lui souhaitons la bienvenue et un bon travail. ■

PASSEPORT ÉTÉ 2018

TU AS ENTRE 13 ET 23 ANS, C'EST POUR TOI !

Dans le cadre de notre politique jeunesse, chaque année nous renouvelons l'opération «Passeport été».

Cette action répond de façon pertinente en termes de loisirs à l'attente des jeunes, filles ou garçons âgés de 13 à 23 ans, durant la période estivale (**du 15 juin au 15 septembre**) au moment où la plupart des associations sportives et culturelles suspendent leurs activités.

Il permet aux jeunes de découvrir de nouvelles activités à un tarif très attractif, tout en développant leur autonomie en matière d'activités et de transport.

Les objectifs principaux du Passeport été sont :

► De permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs pendant l'été
► D'amener chaque jeune à composer son propre programme d'activités pour ses vacances
► De permettre aux jeunes de gérer leur temps tout en les responsabilisant avec la prise de rendez-vous avant d'accéder aux activités
► D'habituer les jeunes à utiliser les transports en commun pour se rendre à leurs activités et ainsi favoriser leur autonomie

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2017

Des activités sportives et de divertissement

- 1 balade en canoë à Collias
- 1 partie de paint ball
- 1 parcours d'accrobranche
- 2 entrées au bowling
- 1 match de rugby avec le RCN au stade Kaufmann
- 1 match de hand-ball de l'UASAM
- 1h de découverte break dance
- 1 séance de squash
- 1 entrée au karting
- 5 entrées aux piscines municipales de Nîmes
- 1 partie de laser-game

Des activités culturelles

- 1 place de cinéma au Sémaphore
- 1 place de cinéma au Kinépolis
- 1 visite du vieux Nîmes par l'office du tourisme

De la restauration

- 1 menu au restaurant Mac Donald's de la Coupole
- 1 menu dans un restaurant traditionnel (ThéOcafé ou Ben's diner)

Des transports

- 1 aller-retour Nîmes-Collias sur le réseau Edgard
- 20 déplacements en bus sur le réseau Tango

NOUVEAUTÉS PRÉVUES POUR 2018

- Parcours d'obstacles en intérieur (type Ninja Warior)
- Suppression de la restauration rapide *(cette activité n'était pas en adéquation avec la philosophie du passeport été, à savoir favoriser l'autonomie et la découverte de nouvelles activités.)*
- 1 entrée à la patinoire de Nîmes (valable jusqu'au 31 décembre)

Il est primordial de préserver toute la valeur éducative du passeport été en privilégiant les activités de loisirs et de découverte, qui permettent aux jeunes de se réunir, de partager des moments ensemble et de développer leur autonomie.
C'est toute la philosophie de ce passeport été, qui rend ce dispositif si précieux pour de nombreuses familles.

Ce Passeport été est vendu en mairie. Le chéquier LOISIRS MAXI à PRIX MINI : Le passeport offre aux jeunes pour plus de 150€ d'activités. Le prix de revient d'un passeport est d'environ 65.00€. La commune de La Calmette prend en charge environ 38.00€.

Coût du passeport pour le jeune : environ 26.50€ (prix à régulariser dès la réception des passeports 2018) (pour rappel coût 2017=26.50€).

PASS

LE PASSEPORT ÉTÉ EST VENDU EN MAIRIE ET OFFRE AUX JEUNES POUR PLUS DE 150€ D'ACTIVITÉS.

COÛT DU PASSEPORT POUR 1 PERSONNE (ENTRE 13 ET 23 ANS)
► ENVIRON 26.50€

PARCOURS DE SANTÉ

ILS FONT LA JOIE DES PETITS ET SONT TRÈS SOUVENT UTILISÉS DANS LE PARC DE LA MAIRIE.

Des balançoires, des jeux hélicoïdaux sur ressort, une structure de circuit de chasse aux trésors, des tourniquets, etc., ainsi que des tables de pique-nique viennent petit à petit garnir cette aire de jeux.

Et maintenant ce sont les plus grands voire les adultes qui pourront s'exercer à la gymnastique volontaire !

Bientôt sera installé un parcours de santé dans ce même parc. Ce parcours se veut évolutif, car notre budget ne nous a pas permis cette année d'acheter l'ensemble du parcours.

C'est lors de notre passage au Salon des Maires à Paris, que nous avons pu commander ces articles en négociant et en bénéficiant comme chaque fois de réductions très importantes de la part de nos fournisseurs.

Pour le moment voici ce que vous pourrez trouver dès que les employés communaux les auront mis en place. ■

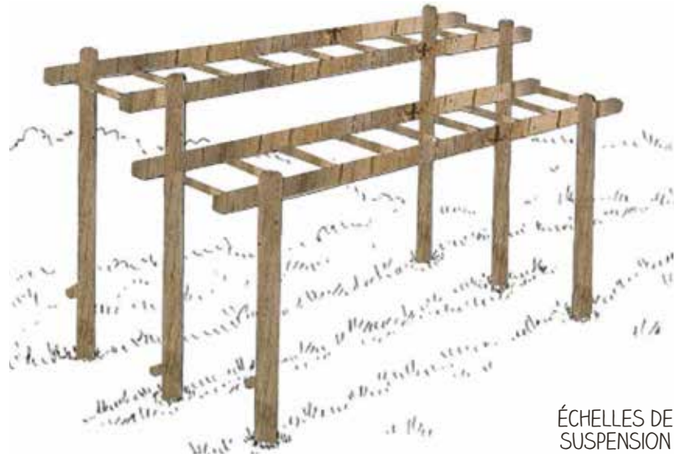

ÉCHELLES DE SUSPENSION

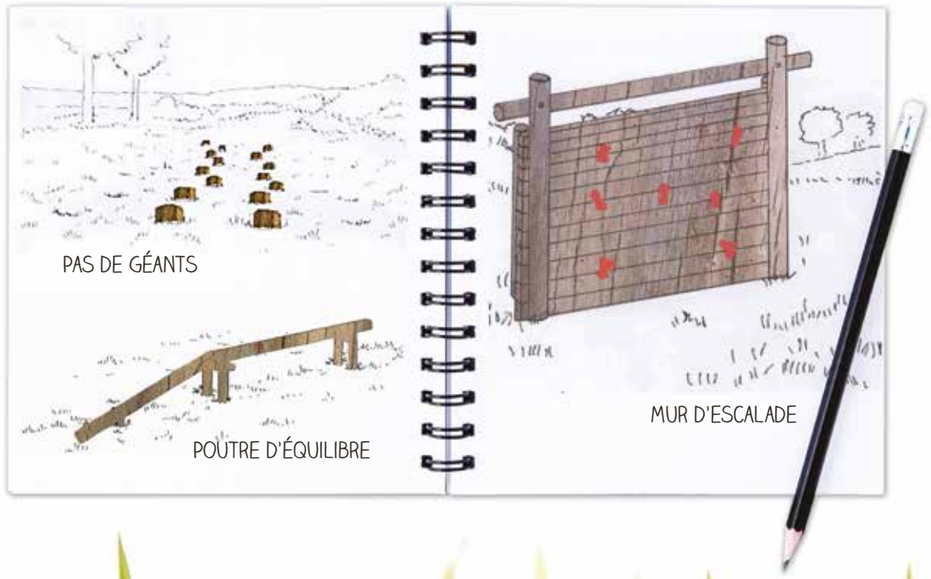

UN PARCOURS DE SANTÉ SERA BIENTÔT INSTALLÉ DANS LE PARC DE LA MAIRIE

VACANCES SCOLAIRES 2017 - 2018
LA CALMETTE : ZONE C

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée scolaire 2017	Jour de reprise : **lundi 4 septembre 2017**		
Vacances de la Toussaint 2017	Fin des cours : **samedi 21 octobre 2017** Jour de reprise : **lundi 6 novembre 2017**		
Vacances de Noël 2017	Fin des cours : **samedi 23 décembre 2017** Jour de reprise : **lundi 8 janvier 2018**		
Vacances d'hiver 2018	Fin des cours : **samedi 10 février 2018** Jour de reprise : **lundi 26 février 2018**	Fin des cours : **samedi 24 février 2018** Jour de reprise : **lundi 12 mars 2018**	Fin des cours : **samedi 17 février 2018** Jour de reprise : **lundi 5 mars 2018**
Vacances de printemps 2018	Fin des cours : **samedi 7 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 23 avril 2018**	Fin des cours : **samedi 21 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 7 mai 2018**	Fin des cours : **samedi 14 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 30 avril 2018**
	Modification pour les académies de Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes et Rouen Fin des cours : **mercredi 25 avril 2018** Jour de reprise : **lundi 14 mai 2018**		
Pont de l'Ascension 2018	**Il n'y a pas de pont officiel de l'Ascension en 2018**		
Grandes vacances 2018	Fin des cours : **samedi 7 juillet 2018**		

BEN ONCLE SOUL, UN ARTISTE GÉNÉREUX DANS SA MUSIQUE

LE FESTIVAL DE JAZZ DE NÎMES MÉTROPOLE A DÉBUTÉ LE 22 SEPTEMBRE À LA CALMETTE ET ACCUEILLI BEN ONCLE SOUL POUR UN CONCERT PLEIN D'ÉNERGIE ET DE COMMUNION.

Deux moments de grande qualité musicale dans une halle bondée.

En première partie le groupe Banan'N Jug composé de quatre chanteuses qui jouent du banjo, de la washboard, de la contrebasse, du kazoo et propose un style musical original qui englobe blues, jazz et vieilles chansons américaines. Suite à un accident l'une des musiciennes a été ce soir- là remplacée au pied levé par un musicien, au banjo.

Puis le groove de Ben Oncle Soul s'est rapidement emparé de la scène. Entre one man show, musique et danse le Soulman a su mettre dans le rythme le public rendant hommage aux crooners de légende comme Franck Sinatra en interprétant les titres de son dernier album «*Under My Skin*», une version éloignée des arrangements originaux où le chanteur flirte avec le reggae, le hip-hop, le jazz-funk.

Il est ensuite revenu sur ses classiques comme «*Soulman*» et la soirée s'est terminée par une série de rappels, un tour dans le public conquis et de longues minutes d'applaudissements. ■

SÉLECTIONS ET COUPS DE COEUR DU BIBLIOTHÉCAIRE

ORIGINE

D'OU VENONS-NOUS ?
OU ALLONS-NOUS ?
Bilbao, Espagne.
Robert Langdon, le célèbre professeur en symbologie et iconographie religieuse, arrive au musée Guggenheim pour assister à une cérémonie historique avec l'annonce d'une découverte scientifique révolutionnaire.
L'organisateur de cette soirée n'est autre que le grand futurologue Edmond Kirsch, un milliardaire de quarante ans dont les inventions et les prédictions audacieuses ont fait de lui une célébrité mondiale.
Kirsch, qui a été dans sa jeunesse l'étudiant de Langdon à Harvard, est sur le point d'annoncer le résultat de ses recherches... et d'apporter enfin une réponse aux deux questions fondamentales de l'humanité. Dès le debut de la soirée, Langdon, comme les centaines d'autres invités, est fasciné par l'originalité de la cérémonie.
Une évidence s'impose : la découverte de Kirsch va susciter une controverse bien plus profonde qu'il ne l'avait imaginé.

LA SERPE

UN MATIN D'OCTOBRE 1941,
dans un château sinistre au fin fond du Périgord, Henri Girard appelle au secours : dans la nuit, son père, sa tante et la bonne ont été massacrés à coups de serpe. Il est le seul survivant. Toutes les portes étaient fermées, aucune effraction n'est constatée. Dépensier, arrogant, violent, le jeune homme est l'unique héritier des victimes.
Deux jours plus tôt, il a emprunté l'arme du crime aux voisins. Pourtant, au terme d'un procès retentissant (et trouble par certains aspects), il est acquitté et l'enquête abandonnée. Alors que l'opinion publique reste convaincue de sa culpabilité, Henri s'exile au Venezuela. Il rentre en France en 1950 avec le manuscrit du Salaire de la peur, écrit sous le pseudonyme de Georges Arnaud.
Jamais le mystère du triple assassinat du château d'Escoire ne sera élucidé, laissant planer autour d'Henri Girard, jusqu'à la fin de sa vie (qui fut complexe, bouillonnante, exemplaire à bien des égards), un halo noir et sulfureux. Jamais, jusqu'à ce qu'un écrivain têtu et minutieux s'en mêle...

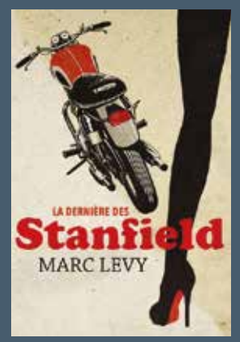

LA DERNIÈRE DES STANFIELD

Eleanor Rigby est journaliste au magazine National Geographic, elle vit à Londres.
Un matin, en rentrant de voyage, elle reçoit une lettre anonyme lui apprenant que sa mère a eu un passé criminel. George-Harrison est ébéniste, il vit dans les Cantons de l'Est au Québec.
Un matin, il reçoit une lettre anonyme accusant sa mère des mêmes faits. Eleanor Rigby et George Harrison ne se connaissent pas.
L'auteur des lettres leur donne à chacun rendez-vous dans un bar de pêcheurs sur le port de Baltimore. Quel est le lien qui les unit ? Quel crime leurs mères ont-elles commis ? Qui est le corbeau et quelles sont ses intentions ?
Au coeur d'un mystère qui hante trois générations, La Dernière des Stanfield nous entraîne de la France occupée à l'été 44, à Baltimore dans la liberté des années 80, jusqu'à Londres et Montréal de nos jours.

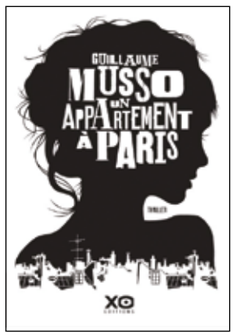

UN APPARTEMENT À PARIS

Paris, un atelier d'artiste caché au fond d'une allée verdoyante. Madeline l'a loué pour s'y reposer et s'isoler.
À la suite d'une méprise, cette jeune flic londonienne y voit débarquer Gaspard, un écrivain misanthrope venu des États-Unis pour écrire dans la solitude. Ces deux écorchés vifs sont contraints de cohabiter quelques jours.
L'atelier a appartenu au célèbre peintre Sean Lorenz et respire encore sa passion des couleurs et de la lumière. Terrassé par l'assassinat de son petit garçon, Lorenz est mort un an auparavant, laissant derrière lui trois tableaux, aujourd'hui disparus.
Fascinés par son génie, intrigués par son destin funeste, Madeline et Gaspard décident d'unir leurs forces afin de retrouver ces toiles réputées extraordinaires.
Mais, pour percer le véritable secret de Sean Lorenz, ils vont devoir affronter leurs propres démons dans une enquête tragique qui les changera à jamais.

MÉCANIQUES DU CHAOS

Et si la fiction était le meilleur moyen pour raconter un monde où l'argent sale et le terrorisme mènent la danse ?
Ils s'appellent Grimaud, Habiba, Bruno, Rifat, Rim, Jeannette, Levent, Emma, Sami, Moussa, Harry. Ce sont nos contemporains. Otages du chaos général, comme nous. Dans un pays à bout de souffle, le nôtre, pressé de liquider à la fois le sacré et l'amour, ils se comportent souvent comme s'ils avaient perdu le secret de la vie. Chacun erre dans son existence comme en étrange pays dans son pays lui-même.
Mécaniques du chaos est un roman polyphonique d'une extraordinaire maîtrise qui se lit comme un thriller. Il nous emporte des capitales de l'Orient compliqué aux friches urbaines d'une France déboussolée, des confins du désert libyen au cœur du pouvoir parisien, dans le mouvement d'une Histoire qui ne s'arrête jamais.

TIENS FERME TA COURONNE

Un homme a écrit un énorme scénario sur la vie de Herman Melville : The Great Melville, dont aucun producteur ne veut.
Un jour, on lui procure le numéro de téléphone du grand cinéaste américain Michael Cimino, le réalisateur mythique de Voyage au bout de l'enfer et de La Porte du paradis.
Une rencontre a lieu à New York : Cimino lit le manuscrit. S'ensuivent une série d'aventures rocambolesques entre le musée de la Chasse à Paris, l'île d'Ellis Island au large de New York, et un lac en Italie.
On y croise Isabelle Huppert, la déesse Diane, un dalmatien nommé Sabbat, un voisin démoniaque et deux moustachus louches ; il y a aussi une jolie thésarde, une concierge retorse et un très agressif maître d'hôtel sosie d'Emmanuel Macron. Quelle vérité scintille entre cinéma et littérature ? La comédie de notre vie cache une histoire sacrée : ce roman part à sa recherche.

LES SENTES BUISSONNIÈRES

En 1880, Aurélie, fille d'un garde forestier, est la cinquième d'une fratrie de sept enfants. Vaillante et déterminée, elle s'applique à l'école pour sortir de son milieu et obtient brillamment son certificat d'études, puis son brevet.

Quand son père, endetté, doit sacrifier ses études, Aurélie part travailler à la filature mais elle n'a pas l'intention d'abandonner son rêve...

QUAND SORT LA RECLUSE

« *- Trois morts, c'est exact, dit Danglard. Mais cela regarde les médecins, les épidémiologistes, les zoologues. Nous, en aucun cas. Ce n'est pas de notre compétence.*
- Ce qu'il serait bon de vérifier, dit Adamsberg. J'ai donc rendez-vous demain au Muséum d'Histoire naturelle.
- Je ne veux pas y croire, je ne veux pas y croire. Revenez-nous, commissaire. Bon sang mais dans quelles brumes avez-vous perdu la vue ?
- Je vois très bien dans les brumes, dit Adamsberg un peu sèchement, en posant ses deux mains à plat sur la table. Je vais donc être net. Je crois que ces trois hommes ont été assassinés.
- Assassinés, répéta le commandant Danglard. Par l'araignée recluse ? »

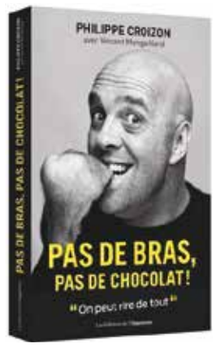

PAS DE BRAS, PAS DE CHOCOLAT !

Philippe Croizon n'est pas un être comme les autres.
Son histoire dramatique est devenue sa force, son moteur, sa raison de vivre. Amputé des bras et des jambes, il a pourtant décidé de rire de tout, et tout le temps.
Si ses exploits sont régulièrement les Unes de la presse (Dakar, traversée de la manche...), Philippe est connu pour son humour sans limite et sans filtre !
Cet humour, il nous le livre pour la première fois dans ce livre qui va mettre à rude épreuve vos zygomatiques... Ceux qui le connaissent peuvent témoigner : Philippe ne fait jamais rien à moitié ! Blagues, jeux de mots, anecdotes, tout y passe et chaque ligne de cet ouvrage est une pilule d'énergie anti-déprime. ■

THÉÂTRE

LES COLOCATAIRES

VENDREDI 23 FÉVRIER À 20H45
HALLE DES SPORTS

Les Colocataires en virtuoses de la scène inventent avec brio des situations cocasses improbables ou simplement véridiques au sein de leur colocation

Les relations se nouent, les psychologies s'affrontent, les répliques font mouche et les rires fusent. Souvent pris à partie, le public participe activement à leurs impros et leur met de sérieux bâtons dans les roues.

Après plus de 100 représentations à la Comédie de Paris et au Théâtre Trévise, Les Colocataires décident de partir sur les routes de province.
Ils sont beaux, drôles et complètement fous !
Quatre fortes personnalités dans un appartement pour le meilleur et pour le pire.
Il y a…
Delphine, la belle psychorigide qui se prend pour Beyoncé ; Yoann, l'attachant fan gay de Lara Fabian ; Coralie, l'intello frapadingue ; Matthias, le Bobo fou au rire communicatif ;
Ils sont beaux, drôles et complètement fous ! Un spectacle qui rend heureux tout simplement.

JALOUSIE, JALOUSIES

SAMEDI 07 AVRIL À 20H30, AU FOYER

Un mari qui aime sa femme - avec tout ce que l'amour comprend de composantes : tendresse, attentions, petits cadeaux, fleurs, sexe, instinct de propriété - est capable de n'importe quoi pour la conserver !

Alors, qu'un autre homme la lui prenne ou tente seulement de la lui prendre, ce mari n'a plus qu'une seule idée en tête : se venger. Pour soulager cette autre composante que l'amour comprend : la jalousie.

Bernard (le mari) piège Robert (l'amant). "*J'estime avoir droit à une compensation pour mon préjudice*". Et il lui propose, au choix, deux arrangements possibles…

MANIFESTATIONS

Vendredi 23 Février	**LES COLOCATAIRES** - théâtre à la halle, **20h45**
Dimanche 18 Mars	**ALIGOT GÉANT** à la halle, organisé par l'AEM
Samedi 07 Avril	**JALOUSIES** - théâtre au foyer communal, **20h30**
Samedi 12 Mai	**VIDE GRENIER** organisé par l'AEM
Samedi 16 juin	**GALA DE FIN D'ANNÉE DU JUDO**, halle des sports
Dimanche 17 Juin	**JOURNÉE FERRADE** organisée par l'AEM
22 & 23 juin	**GALA DES ACROS DU ROCK** à la halle des sports
Samedi 07 juillet	**LE RENDEZ-VOUS DES PETITES MAINS** au foyer communal. Animation avec les bébés et comme support des comptines infantiles agrémentées par le langage des signes pour bébés.
Vendredi 13 juillet	**REPAS RÉPUBLICAIN** organisé par l'AEM
02 & 03 Juin	**FÊTE DE PRINTEMPS**
10, 11 & 12 Août	**FÊTE VOTIVE**
Du 05 juin au 24 juin	**4ÈME ÉDITION DU TOURNOI OFFICIEL DE L'ACT (TENNIS)** (catégorie sénior masculin + 40ans et catégorie féminine)
Septembre	**WEEKEND EN ESPAGNE** organisée par l'AEM, ouvert à l'inscription au début de l'été
Jeudi 22 Septembre	**VIDE GRENIER** organisé par l'AEM
21, 22 & 23 Septembre	**CONT'OLIVE**
17 & 18 Novembre	**Marché de Noël** organisé par l'AEM
Décembre	**GALA DE NOËL** des Acros du rock

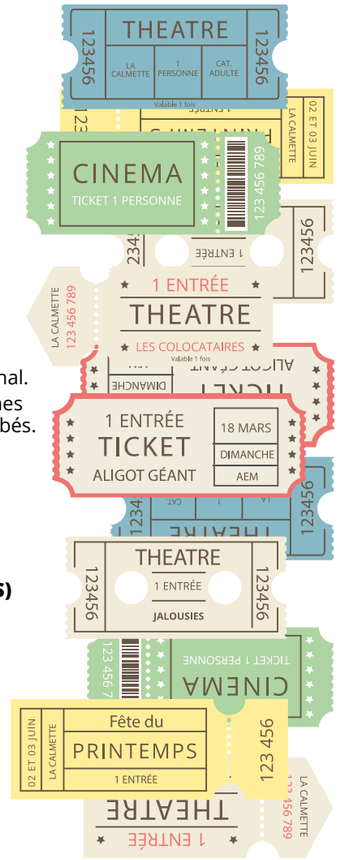

À VOS PINCEAUX

LE CONCOURS DE BÂCHES CETTE ANNÉE AURA COMME THÈME

- OLIVE ET PIERRES SÈCHES -

Venez chercher les bâches en mairie dès que possible.
Soyez productifs et inventifs, des récompenses sont à la clé !
*Votre travail sera **exposé lors des journées des 21, 22 et 23 septembre sur la manifestation CONT'OLIVE** (voir page suivante).*

CONT'OLIVE

IL ÉTAIT UNE FOIS L'OLIVIER EN GARRIGUE...

Les 21, 22 et 23 septembre 2018, l'association les Olivettes du Pays de Nîmes vous invitent à voyager au cœur de la garrigue à la découverte de l'univers symbolique, gustatif, patrimonial, imaginaire... de l'arbre emblématique qu'est l'olivier.

CONT'OLIVE, IL ÉTAIT UNE FOIS L'OLIVIER EN GARRIGUE...

Les fêtes de l'olive sont nombreuses dans le Gard et dans le sud de la France, l'idée d'une nouvelle manifestation sur le sujet est donc de se démarquer en prenant cette thématique sous un angle culturel par le bais d'un fil conducteur : le conte.

Pendant trois jours, les 21, 22 et 23 septembre, une programmation de contes, apéro-contes, balades contées sur le thème de l'olivier emportera le public au cœur des olivettes pour l'inviter à redécouvrir cet élément de notre patrimoine culturel local.

Des conférences seront proposées pour développer des thèmes pointus tels que l'oléiculture familiale, le changement climatique, la symbolique de l'olivier.

EXPOSITIONS PHOTOS ET PROJECTIONS DE FILMS APPORTERONT UNE TOUCHE ARTISTIQUE SUPPLÉMENTAIRE.

Enfin, un grand marché composé d'artisans et producteurs locaux : olive et huile d'olive à l'honneur, mais également maraîchers, apiculteurs, sculpteurs, créateurs... un panel d'une soixantaine d'exposants pour valoriser les savoir-faire locaux.

PROGRAMME (PRÉVISIONNEL)

VENDREDI 21

18h - Visite du moulin et présentation du projet de restauration
- Exposition au foyer

20h30 Spectacle musical Poisson Fa par le chœur d'hommes d'Uzès «Les Tontons», au foyer.

SAMEDI 22

10h Randonnée accompagnée sur le thème de « la nature et l'homme » par les Ecologiste de l'Euzière
11h30-12h15 Apéro-conte
12h30-14h Repas

14h-15h conférence de Monique Carlier : «*L'olivier aux fils des siècles*»
15h-16h Baletti pour les enfants
16h-17h Projection films
18h-18h45 Apéro-conte
20h30-22h Spectacle de Daniel L'Homond

DIMANCHE 23

9h30 Visite contée du village
10h-11h Conférence de Jean-Marc Ourcival : «*Le changement climatique et ses conséquences sur l'olivier et la garrigue*»
11h30-12h15 Apéro-conte

14h-15h Conférence de Jean-Claude Woillet
15h30-16h30 Contes pour enfant par Françoise Diep: «La voix des arbres»

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'ORGANISATION, PROPOSER UNE ANIMATION, DEVENIR EXPOSANTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, TOUTES LES BONNES VOLONTÉS SONT BIENVENUES !

Alain Giacalone
06 83 31 26 11
olivettes@gmail.com

Lila Bouguin Villiers
04 66 02 54 12
lbouguinvilliers@tourismegard.com

SITE REMARQUABLE DU GOÛT, C'EST QUOI?

L'association Les Olivettes du Pays de Nîmes fondée en 2012 est labellisée Site Remarquable du Goût.
Il s'agit d'un label national qui distingue une production agricole, le patrimoine et les paysages qui lui sont associés mis en synergie pour valoriser le territoire afin de développer l'offre touristique.

Le SRG Les Olivettes travail donc sur les AOP Olive et Huile d'Olive de Nîmes, la garrigue et la pierre sèche.

LES OLIVETTES, C'EST QUI ?

Il s'agit d'une association qui regroupe des acteurs du monde agricole (syndicat AOP, moulins et oléiculteurs) du monde de l'environnement (Collectif des Garrigues, Maison de la Garrigue...), du monde de la pierre sèche (Le Menhir de Courbessac), du monde du tourisme (Gard Tourisme, Offices de tourisme...) et du monde de la culture (Promolive) dans le but de valoriser le territoire à travers ces différents thèmes.

BASÉE À LA MAISON DE LA GARRIGUE À MARGUERITTES, LES OLIVETTES AGISSENT SUR LE TERRITOIRE DE L'AOP OLIVE ET HUILE D'OLIVE DE NÎMES (183 COMMUNES).

Exemple d'actions :

- Organisation de stages sur la construction en pierre sèche
- Mise en place d'animations pédagogiques et de formations
- Participations ou organisation d'évènements : JMS, Sud de France fête la Qualité, Fête de l'Huile de l'Avent, Fête de l'Olive à Uzès...

LA DYNAMIQUE SITE REMARQUABLE DU GOÛT A ÉTÉ LANCÉE CONJOINTEMENT PAR GARD TOURISME ET LE PAYS GARRIGUE ET COSTIÈRES DE NÎMES.

D'autres territoires gardois sont labellisés : Les Près et Marais de la Tour Carbonière avec l'AOP Taureau de Camargue, Les Terrasses de l'Aigoual pour l'AOP Oignon Doux des Cévennes et l'Uzège Pont du Gard pour la Truffe noire.
Des actions sont portées à l'échelle départementale : outils de communication, Dîner Gastronomique chez Vatel le 9 février 2018. ■

Pour plus d'informations :
- **www.olivettes-nimes.org**
- **www.tourismegard.com**
- **www.maisondelagarrigue.fr**
- **www.aoc-olive-nimes.fr**

► Contacts :
Les Olivettes du Pays de Nîmes
Maison de la Garrigue
32, avenue de Magellan
30320 Marguerittes
04 66 20 54 78
olivettesnimes.srg@gmail

Présentation des Acros à Disneyland® Paris

Les Acros 2017-2018

LES ACROS DU ROCK

PORTER LE NOM DE «LA CALMETTE» AU PLUS HAUT NIVEAU EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL, TELLE EST LA GAGEURE DES ACROS DU ROCK, ET ÇA MARCHE ...

Après 10 ans de sensations, la saison 2017-2018 reprend chez «Les Acros du Rock».

L'AVENTURE CONTINUE POUR LES ACROS DU ROCK

L'association des Acros du rock reprend ses activités pour la saison 2017-2018, toujours sous la direction de **Florian Baron**, vice-champion du monde, plusieurs fois champion de France et finaliste des Jeux Mondiaux avec sa partenaire **Guylaine Golf**.

NOVEMBRE 2016

Ils étaient revenus du championnat du monde à Sotchi avec la tête dans les étoiles en novembre 2016 où Alexandre et Lalie ont accédé aux demi-finales du championnat du monde et sont entrés dans le top 10 mondial à 14 ans, puis ont terminé 8ème en avril dans la coupe du monde rock sauté, catégorie Juvéniles, à Krakow, en Pologne.

LA SAISON À VENIR PROMET ENCORE DE BELLES RENCONTRES

Mais la compétition n'est pas le seul but de ces danseurs, c'est aussi au-delà du plaisir de danser, une école de l'effort, de la rigueur et de la confiance en son partenaire. Une belle école de vie.

JANVIER 2017

Championnat régional d'Occitanie :
La saison 2017-2018 a commencé par le championnat régional d'Occitanie de rock et disciplines associées (fédération française de danse) le 28 janvier à Laudun où ont été présentés 20 couples, ce qui est énorme, des plus jeunes en rock minime avec Emmanuel et Cynthia (8 ans) aux plus anciens en rock acro avec Mathieu et Laurine ainsi que Romain et Mélissa (20 ans).

NOVEMBRE 2017

Les acros du rock ont organisé un gala pour fêter leurs 10 ans.
Alexandre et Lalie présents, de retour du championnat du monde de rock sauté en Belgique samedi 21 octobre où, sélectionnés parmi les 3 meilleurs couples français, ils ont terminé à la 18ème place, laissant le titre aux Ukrainiens.

Tous les anciens (petits et grands) ayant évolué au sein de l'association, ont répondu présents et ce fut une cavalcade de danseurs expérimentés, de danseurs ayant quitté l'association, de danseurs peu encore confirmés puisque juste en place depuis septembre, peu importe, tous étaient heureux d'être là pour cet anniversaire.

Florian BARON était ravi et fier de tous les retrouver et c'est dans une formidable et chaleureuse ambiance qu'ils ont remémoré par des démonstrations de danse et des diaporamas leurs souvenirs.

Donner le mieux du savoir que leur ont appris Florian et Guylaine, telle était leur devise de ce spectacle. Très émus danseurs, coach et autres spectateurs ont été ravis de ces prestations.

La mairie en a profité pour les remercier de faire connaître le nom de La Calmette en France et à l'international en leur offrant la médaille de la ville.

2 DÉCEMBRE 2017

Le championnat du monde de rock acrobatique a terminé la saison et a eu lieu en France où la ville de Lyon a organisé cet évènement majeur.

A cette occasion, Guylaine et Florian ont remis les chaussons à titre exceptionnel après 3 ans d'arrêt, invités par les organisateurs grâce à une word card, et ont ainsi accompagné Alexandre et Lalie qui ont participé au championnat dans leur catégorie.

Un vrai challenge pour Guylaine et Florian , avec seulement 3 mois d'entrainement pour retrouver les sensations physiques et techniques.

Comme le dit Florian, «*Faire un dernier tour de piste à Gerland, c'est le top !*

Il y a maintenant 3 ans notre carrière s'achevait sur une belle troisième place aux masters de Rimini dans une ambiance de feu et une ola à notre sortie de piste qu'on n'oubliera jamais.

Quand début juillet notre Fédération nous annonce que la wild card est pour nous, comment ne pas se remotiver pour ce sport et cette passion qui nous anime depuis des années... et puis un championnat du monde en France, ça se danse !».

DÉCEMBRE 2017

GUYLAINE ET FLORIAN, 7ÈMES ET SEULS FRANÇAIS EN FINALE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE À LYON, UN AUTHENTIQUE EXPLOIT

Plusieurs fois champions de France, champions d'Europe et vice-champions du monde, deux fois finalistes aux Jeux Mondiaux, Guylaine Golf et Florian Baron avaient bien assez de titres à leur actif.

Il y a trois ans, ils décident d'arrêter la compétition suite notamment à une blessure de Guylaine pour former la relève avec les «Acros du rock». Ils tenteront cependant les championnats d'Europe 2014 à Kaliningrad (Russie), et décrochent le bronze.

Alors décrocher dans ces conditions une septième place en main class aux championnats du monde est un véritable exploit pour ce couple exceptionnel qui fait honneur une fois de plus à notre village.

Ils ont terminé définitivement leur carrière ce 2 Décembre 2017 en participant au Championnat du Monde de Rock acrobatique qui se déroulait pour la première fois en France, à Lyon où ils ont fait une belle finale.

Maintenant, tous les deux vont continuer à faire partager leur passion à tous les jeunes danseurs de l'association perpétuant ainsi la tradition, en espérant secrètement y trouver leurs dignes successeurs.

MÉDAILLES

Florian et Guylaine, sportifs de haut niveau (avec un titre de vice-champions du monde et de très nombreuses finales internationales), sont également juges nationaux au sein de la FFD (Fédération française de Danse) ; Florian est aussi responsable technique « acrobaties » au sein de la commission règlement.

09 DÉCEMBRE 2017

Dix-sept médaillés Jeunesse et sports, dont Florian et Guylaine.

Samedi 9 décembre, la municipalité de La Calmette accueillait le comité FFMJSEA (Fédération française des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif) dans la halle aux sports pour remettre, en présence de Francis Marchal, représentant du ministère de la cohésion sociale, à 17 récipiendaires et leur famille, le diplôme et la médaille JSEA.

Michel Morante, président du comité, après avoir remercié la municipalité de les recevoir, ainsi que Denis Bouad, président de Département et Bérengère Noguier, conseillère départementale du Canton, a appelé les médaillés par ordre alphabétique.

Disant quelques mots sur le parcours de chacun, il a donc remis ces insignes à Florian Baron et Guylaine Golf (danse acrobatique).

MARS 2018

COMPÉTITION NATIONALE DE ROCK ACROBATIQUE SAMEDI 24 MARS 2018 -PARNASSE DE NIMES-

Après le grand prix de France de 2017, voilà encore à Nîmes, celui de 2018.

Cette année encore, LES ACROS DU ROCK ont l'honneur d'organiser une compétition nationale de rock acrobatique et formations le Samedi 24 Mars 2018 au Parnasse à Nîmes, où 500 danseurs de toute la France pourront faire rêver les passionnés de danse jeunes et moins jeunes.

Mais revenons sur les exploits précédents. Le grand prix de France de rock sauté et rock acrobatique s'était tenu à Nîmes le dimanche 26 mars 2017, avec plus de 600 danseurs venus de toute la France.

LES ACROS DU ROCK AVAIENT EN 2017 PRÉSENTÉ 20 COUPLES POUR CE GRAND RASSEMBLEMENT.

Romain et Mélissa qui ont fini sur le podium (1ère et 2ème places), Laurine et Mathieu (4ème), Manuel et Cynthia (4ème), Marine et Carla (5ème), Camille et Léonie (3ème), Leo et Juline (5ème), Alex et Lalie (3ème) et Thomas et Marine (3ème), chacun dans leur catégorie.

JUIN 2018

L'association LES ACROS DU ROCK est encore bien présente cette année, puisque ce sont 17 couples de danseurs qu'elle pourra présenter lors des compétitions nationales et internationales pour se terminer par le championnat de France qui se déroulera à St Etienne les 9 et 10 Juin 2018.
Et les ACROS DU ROCK espèrent bien encore cette année, faire la fierté de la commune de la CALMETTE en ramenant des podiums.

GALA DE FIN D'ANNÉE RETENEZ BIEN LES DATES :

VENDREDI 22 JUIN
ET SAMEDI 23 JUIN À LA HALLE DES SPORTS :
GALA DE FIN D'ANNÉE DE L'ASSOCIATION

Venez nombreux ! ■

LES ACROS DU ROCK
#10ANS

LIRE ET FAIRE LIRE

«LIRE ET FAIRE LIRE» POURSUIT SON ACTION DANS LE VILLAGE

Alexandre Jardin a créé l'association «Lire et faire lire» en 1999 à partir d'un constat : «Un gamin qui jubile avec un livre est un gamin qui est vacciné contre l'échec scolaire».

Ce programme national mobilise des gens de plus de 50 ans, avec deux objectifs principaux : le partage du plaisir de la lecture, et le lien entre les générations.

Il est soutenu par plus d'une centaine d'écrivains, dont Daniel Pennac, Erik Orsenna, Daniel Picouly.

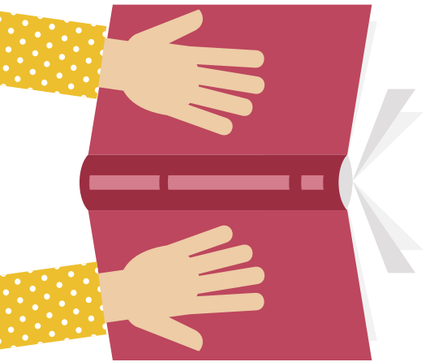

«Cette année, n'étant plus que trois bénévoles, nous avons limité nos interventions à l'école maternelle, seule l'intervention régulière de Françoise auprès des personnes âgées à la résidence de la Régordane complète nos interventions ».

La Directrice de l'école, **Régine Hurlin**, accompagne les bénévoles trois jeudis par mois à la médiathèque avec un roulement par classe afin que tous les enfants en profitent.

Les cycles de lecture et découverte de la bibliothèque et de ses livres se terminent le troisième jeudi par le choix d'un livre par enfant qui peut le ramener pour le lire à la maison.

«Nous pourrions intervenir plus souvent si on était plus nombreux et proposer à d'autres professeurs des écoles nos services, d'autant que des institutrices de l'école élémentaire souhaiteraient bénéficier de ces interventions».

Ces lectures partagées se déroulent dans un cadre adapté et calme, en présence d'un enseignant.

Si vous avez quelques loisirs et aimez la lecture et les enfants, vous pouvez rejoindre «lire et faire lire» en contactant Jack Montbrun (coordinateur) ou sur le site **www.lireetfairelire.org**, avec possibilité de suivre un lecteur sur une ou deux séances.

L'Udaf, dont dépend cette association, organise également des formations pour ses lecteurs. ■

Contact :
- **J. Montbrun au 06 83 89 16 90 ou**
- **Udaf30 au 04 30 67 70 02**
- **lireetfairelire@udaf30.fr**

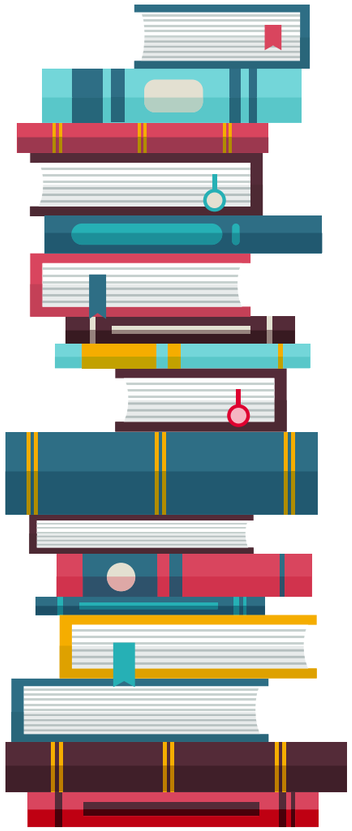

ART CRÉATION

L'ASSOCIATION ART CRÉATION EXISTE DEPUIS DE LONGUES ANNÉES SUR LE VILLAGE.

Depuis maintenant 7 ans, elle s'est recentrée sur la peinture et offre à trente-trois artistes inscrits des cours proposés par des peintres connus et reconnus, dans l'ancienne salle de musique que la municipalité leur a attribuée pour cette saison.

Les cours ont lieu le mardi matin de 9h30 à 11h30 et mardi soir de 18h30 à 20h30 avec **Valérie Sorbets**, et le jeudi de 9h30 à 11h30 avec **Matté Hay**.

Valérie anime également des cours axés sur l'aquarelle le mardi après-midi.
Art Création propose aussi un atelier libre le mercredi matin et différents stages en cours d'année pendant les vacances scolaires avec des artistes très différents sur des thèmes ciblés (paysage, peinture au couteau, marine, etc.).

Les artistes de l'association exposent leurs œuvres dans différentes manifestations comme récemment à la cave de Fons, au restaurant «L'esquielle» à Saint-Geniès, et notamment à l'exposition phare de l'association, le «Printemps calmettois des peintres» qui a lieu pendant la fête du printemps en mai dans le foyer.

Chaque année, un artiste de la région est notre «invité d'honneur» à cette occasion. Cette exposition importante montre le travail effectué par les peintres d'Art création, mais elle est aussi ouverte à d'autres artistes, calmettois ou non.

Le tarif pour deux heures de cours par semaine (hors vacances scolaires) est de 180 euros plus 30 euros de cotisation assurances comprises. ■

Contact :
- **artcreationlc@gmail.com**
- **06 03 98 61 98**

CALMET'GYM, LA GYM DOUCE

HENRY, LE CÉLÈBRE ET JOVIAL PROFESSEUR DE «GYM DOUCE» VOUS ATTEND 2 FOIS PAR SEMAINE *pour vous dispenser une pratique de mouvements très doux et cependant très fortifiants.*

En hiver c'est à l'intérieur ; mais dès que les beaux jours arrivent, il lui prend la fantaisie, que tous ses adhérents adorent, de faire les animations dans le parc de la mairie ! Certes à l'abri des regards, mais avec le soleil et la brise légère comme compagnons de cours.
Une énergie vous gagne ainsi que le bonheur d'être ensemble pour de véritables moments de détente et de décontraction. ■

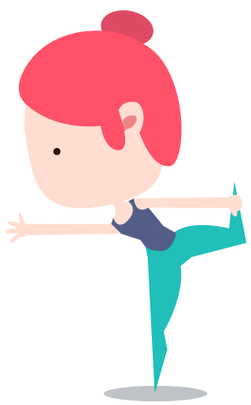

Contact :
- **Henry Berthet**
  06 32 33 47 16
  henryberthet@hotmail.fr

FNACA

Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie ayant pour objet la reconnaissance de la nation et l'obtention des droits liés à celle-ci. Le Comité de la Gardonnenque regroupe les villages environnants. Il est composé de 76 adhérents, tous anciens combattants.

Contact :
- **Francis Martin**
  04 66 81 00 80

ASSOCIATION LE RDV DES PETITES MAINS

CRÉÉE EN NOVEMBRE 2011 C'EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 À BUT NON LUCRATIF, AUTOGÉRÉE PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE DE LA CALMETTE.

Pour cette année 15 professionnelles sont membres de notre association, ce qui représente environ 50 jeunes enfants de 3 mois à 3ans qui nous sont confiés tout au long de l'année.

Nos objectifs :

- Promouvoir la profession d'assistante maternelle en se faisant connaître comme des vrais professionnels de la petite enfance sur notre commune.
- Maintenir un climat de convivialité et d'échange entre assistantes maternelles.
- Offrir aux enfants qui nous sont confiés diverses activités d'éveil, créatives et ludiques adaptées à leur âge, tous les mardis et jeudis matins au foyer communal.
- Initier le jeune enfant à la vie en collectivité en tenant compte du rythme de chacun.
- Fournir une liste des assistantes maternelles adhérentes avec leur disponibilité d'accueil.

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE
APPRENTISSAGE DU LANGAGE DES SIGNES BÉBÉ

Nos projets pour 2017-2018 :

- Organisation du 5ème vide grenier spécial enfants en novembre 2017, qui s'est déroulé avec succès.
- Motricité et éveil corporel en salle de judo et aussi des séances à STUDIO DANSE FORME, encadré par un professionnel.
- Matinée «Contes adaptés» à la petite enfance avec découverte du livre, encadrée et animée par une assistante maternelle.
- Activités créatives (peinture, collage, gommette...).
- Eveil musical encadré par un professionnel.
- Carnaval et son spectacle de clown.
- Spectacle et gouter de Noël.
- Rencontre intergénérationnelle à la maison de retraite la Régordane : fête de noël, chasse aux œufs...
- Sortie à la ferme Green Park à St Chaptes.
- Ballades, activités libres, rencontres, et bien d'autres encore...
- Nouveauté cette année : apprentissage du langage des signes bébé.
- Spectacle de fin d'année. ■

Contacts :

- DUPONT Marie-Claude - Présidente
  06 26 4518 02
- SANTOLIN Débora - Secrétaire
  06 03 93 60 17 (*pour les places disponibles pour l'accueil de votre enfant*)

POUR UN PLUS GRAND NOMBRE DE SENIORS EN FORME

L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CALMETTOIS EST PRÉSENTE SUR LA CALMETTE DEPUIS 12 ANS

et recense à ce jour une centaine d'adhérents, de 48 ans et plus, pour la pratique régulière de la gymnastique (lundi, mardi, jeudi, samedi matin, la randonnée pédestre (vendredi), le tir à l'arc (jeudi fin journée, dimanche matin) et depuis cette nouvelle saison le badminton (dimanche matin, lundi fin journée).

SLC est affiliée à la Fédération de la Retraite Sportive, forte de ses 83 000 adhérents, qui en 2008 a obtenu la reconnaissance d'utilité publique pour son engagement dans le domaine de la prévention santé des séniors.

UNE FÉDÉRATION DÉDIÉE AUX SÉNIORS, ENCADRÉE PAR DES SÉNIORS ET UN BÉNÉVOLAT «À TOUS LES ÉTAGES»

Porter haut la notion de plaisir dans nos activités est notre projet. Loisir, convivialité, modernité et santé sont au programme. Graine de champion passez votre chemin ! ■

Contact :

- **secretariat.slc@orange.fr**
  06 60 72 48 89

APE DE LA CALMETTE

COMME CHAQUE ANNÉE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MET TOUT EN ŒUVRE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS SUR LE VILLAGE.

Petit récapitulatif de la fin d'année 2017 :

- 14 Septembre : renouvellement du bureau.
- 30 Septembre : Vide grenier.
- 06 Novembre : Vente des tickets de tombola (tirage au sort des gagnants lors du loto).
- 10 Décembre : Loto et concours de dessins de Noël.
- 14 Décembre : cinéma et goûter de Noël (ainsi que le traditionnel petit cadeau).

D'autres évènements restent à venir pour 2018 !

Les fonds récoltés grâce aux différentes manifestations mais aussi par les cotisations des parents vont également pouvoir permettre de soutenir les activités scolaires puisque des fonds sont directement reversés aux écoles.

FORTE DE SON DYNAMISME, L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES EST AVANT TOUT UNE AVENTURE HUMAINE QUI PROFITE AUX ENFANTS ET À LA VIE DU VILLAGE.

L'APE tient une nouvelle fois à remercier tous les donateurs pour le loto et les parents qui donnent de leur temps même ponctuellement.
Merci à tous et n'hésitez pas à nous rejoindre. ■

L'ASSOCIATION YOGA IN YOU

DEPUIS CETTE RENTRÉE DE SEPTEMBRE, L'ASSOCIATION YOGA IN YOU PROPOSE DES COURS DE HATHA YOGA ADULTES *à l'Ascem de La Calmette durant les mois de novembre, décembre, janvier février et mars ; et au foyer de Montignargues durant les mois de septembre, octobre, avril, mai, juin.*

En effet, c'est dans la joie et la bonne humeur que notre intervenante, **Claire Heumez**, professeur de Yoga et Naturopathe guide avec bienveillance nos adhérents pour une pratique douce et respectueuse du corps.

Plusieurs créneaux sont proposés :

- Les lundis de 19h à 20h15
- Les mardis de 10h à 11h30
- Les jeudis de 19h à 20h15

Les cours sont accessibles à tous niveaux et intégrer un cours est possible à tous moments avec la proposition d'abonnement trimestriel, semestriel, annuel ou encore par forfait de 10 séances.

AUJOURD'HUI, L'ASSOCIATION COMPTE 45 ADHÉRENTS DONT CERTAINS NOUS ONT REJOINTS EN CE DÉBUT D'ANNÉE.

Parmi ces adhérents, on retrouve également des enfants pour qui l'association propose des ateliers ponctuels certains mercredis de 18h à 19h, permettant à ces derniers de compléter l'apprentissage de leur schéma corporel mais aussi d'apprendre à mieux gérer leur stress et développer leur capacité de concentration.

Alors avis à ceux qui souhaitent prendre un peu de temps pour eux et passer une année belle et zen !

CONTACT

▶ **06 17 80 53 48**
▶ **yogainyou@gmail.com**

Pour mieux connaitre notre intervenante :
www.source-et-vitalite.fr

L'AMICALE CALMETTOISE DES AÎNÉS

LE CLUB DES AÎNÉS DE LA CALMETTE EST FORT DE PLUS DE 130 ADHÉRENTS, AVEC DES VALEURS DE SOLIDARITÉ, DE PARTAGE ET PROXIMITÉ EN MILIEU RURAL.

Créer du lien, lutter contre l'isolement et développer des solidarités auprès des retraités en proposant des offres de services accessibles au plus grand nombre reste le souci constant du bureau qui l'anime.

Le club propose des rencontres hebdomadaires, loto le mardi après-midi, jeux de société le jeudi, randonnées les mardis et vendredis.

Deux repas dansants et une après-midi galette des rois dansante sont organisés chaque année, et plusieurs sorties à la journée en car, plus deux ou trois voyages.

En 2017, nous sommes allés à Marseille visiter le MUCEM (30 mars 2017) avec 34 adhérents, Les lacs italiens du 12 au 16 juin, 21 adhérents calmettois et nos amis du Tavillan et de Biscan pa, l'Occitanie (Albi, Toulouse avec Airbus et cassoulet royal à Castelnaudary), Marches où goûter les délices de Payres avec le club Le Tavillan le 3 octobre, Pasino à La Gde-Motte pour 60 adhérents le 8 décembre.

D'autres voyages organisés au niveau de la fédération des aînés ruraux sont également proposés, comme la Croisière sur le Rhin romantique, à laquelle plusieurs adhérents de l'Amicale ont participé.

L'année 2017 a été marquée par une manifestation particulière pour les 40 ans du club avec un repas festif suivi d'un étonnant spectacle de transformistes qui a enchanté tout le monde.
L'année 2018 promet aussi de ne pas être triste, avec de nombreux projets de voyages (Sicile, pays basque, Corse, Rosas et Cadaques) et de sorties à la journée. ■

Contact :
▶ **Jack Montbrun : 06 83 89 16 90**
jackmontbrun@gmail.com

La photo souvenir de la dernière sortie du club à La Grande-Motte au Pasino

TENNIS

L'ANNÉE 2017 S'EST ACHEVÉE DANS LA BONNE HUMEUR LE 20 DÉCEMBRE DERNIER, ***avec la visite du Père Noël lors du goûter récréatif et une soirée raclette pour tous les adultes prenant des cours de tennis.***

Nous comptons 110 adhérents et 4 équipes sénior inscrites en championnat du Gard et les équipes jeunes vont suivre.

Nous sommes fiers d'avoir récupéré l'équipe de notre moniteur de tennis M. Fara qui s'est vu remettre une médaille pour son implication et son dévouement dans le club.

Notre 3ème tournoi officiel en juin a été encore un franc succès grâce à une équipe dynamique de bénévoles. ■

VOUS AVEZ ENTRE 10 ET 16 ANS

AVEC LE ROCHER, DEVENEZ ACTEUR DE VOS VACANCES !

Notre association organise chaque année (généralement la 2ème quinzaine de juillet) un camp pour les jeunes de 10 à 16 ans.

Depuis plus de 30 ans il a lieu dans les Hautes Alpes, près de Briançon. Dans l'agréable vallée de la Clarée, les tentes sont installées autour d'un petit chalet de montagne, dans un cadre boisé, et préservé.

Notre équipe d'animatrices et animateurs propose un projet pédagogique ainsi qu'une charte que les jeunes s'engagent à respecter.
Les activités sont tournées vers la découverte de la montagne, sa faune sa flore, mais aussi la vie des habitants du hameau.
Chaque année la fête du pain permet un moment particulier de partage avec les habitants.

Randonnées en montagne, rafting, canoë, paint-ball, permettent à chacun de prendre de l'assurance par le dépassement de soi.
Le partage des tâches journalières permet également de tisser des liens, et facilite le vivre ensemble.

Chaque activité est bien évidemment adaptée à l'âge des enfants et encadrée par des moniteurs expérimentés, et diplômés.

Notre association est agréée Jeunesse et Sport, et d'éducation populaire. Elle permet à chacun de vivre des vacances actives. ■

Contacts :

► **Robert DUPRES :**
duprobe@sfr.fr
04 66 27 64.48 - 06.16.40.40.39

► **Marie-Claude VIVENS :**
mc.vivens@laposte.net
04.66.84.57.28 - 06.60.60.22.23

«ÊTRE ACTEUR DE SES VACANCES POUR PRENDRE SA VIE EN MAIN»

CLUBS & ASSOCIATIONS SPORTIVES 05/01/2018

NOUS REMERCIONS LES ASSOCIATIONS QUI ONT RÉDIGÉ UN ARTICLE

A.P.E.	Manifestations extra-scolaires	Eric Lancou	5 chemin de Polvelière 30190 LA CALMETTE	06 70 18 79 47	eric.lancou.ape@gmail.com
AMICALE DES AINES	Repas, visites, voyages	Montbrun Jack	18 r Moulin à vent 30190 LA CALMETTE	04 66 63 17 87 06 83 89 16 90	jackmontbrun@gmail.com
AMICALE EMPLOYES MUNICIPAUX	Manifestations et Animations du village	Jacky Fauchier	chemin des Bourassonnes 30190 LA CALMETTE	06 18 49 41 73	amicale30190@outlook.fr
ART CREATION	Peinture Sculpture	Cathy-Doustaly Barbara	7 chemin des fontaines 30190 Saint-Genies de Malgoires	04 66 81 67 63 06 03 98 61 98	cathy.doustaly@orange.fr
ASSOCIATION CALMETTOISE TENNIS	Cours de tennis	Végleur Florian	24 Rue Nelson Mandéla 30190 LA CALMETTE	06 62 73 66 53	florianvegleur@hotmail.fr
CALMETTE GYM	Gym douce	Berthet Henry	11 rue jean Moulin 30190 LA ROUVIERE	06 32 33 47 16	henryberthet@hotmail.fr
CHASSE	Organisation de journées de chasse	Végleur Denis	Avenue Général de Gaulle 30190 LA CALMETTE	06.99.22.84.40	denis.vegleur123@orange.fr
DANS'AMOR	Salsa, Bacchata	Juarez Marie-José	1 rue des mûriers 30190 LA CALMETTE	06 88 05 30 74	contact@dansamor.com
DYNAMO	Activités sportives et culturelles sportives	Skaff Jean-Claude	23 allées de Braune 30190 LA CALMETTE	04 66 63 17 68 06 20 26 59 90	jc.skaff@sdis30.fr
ECOLE CALMETTOISE KARATE	Karaté Krav-Maga Boddy karaté	Houvet Jimmy	210 avenue des marronniers AUBARNE 30190 STE ANASTASIE	06 81 81 08 90	jiamaipolice@gmail.com
ECOLE DES DEVOIRS	Aide aux devoirs	Legal Nassera	23 avenue Camille Martin 30190 LA CALMETTE	04 66 63 04 04 06 62 72 89 36	
ENTENTE BOULISTE CALMETTOISE ROUVIEROISE	Fédération française de pétanque et de boule provençale	Molinier Marcel	37 rue des grès 30190 La ROUVIERE	04 66 81 02 43 06 28 03 83 87 06 44 84 77 74	
F C C	Football	N'ssiri Mouhcine	15 chemin des bosquets 30190 Montignargues	06 45 48 48 06	nssirimouss@hotmail.fr
F.N.A.C.A	Fédération nationale anciens combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie	Martin Francis	Chemin Fontcouverte 30190 LA CALMETTE	04 66 81 00 80	francis.martin61@orange.fr
JEUNESSE FESTIVE CALMETTOISE	Manifestations festives	Bresson Romain	2 rue des Coloquintes 30190 LA CALMETTE	06 12 62 37 47	jeunesse.festive.calmettoise@gmail.com
ECOLE CALMETTOISE DE JUDO	Judo, Jujitsu	Fossaluzza Tiffanny	9 route de montignargues 30730 SAINT BAUZÉLY	06 86 93 46 39	tiffany.fossa@gmail.com
JUMELAGE	Jumelage avec la ville de Chitignano, Italie	Cialdi Jean-Michel	16 rue U. Feuillade 30190 LA CALMETTE	04 66 81 24 15	
LE RDV DES PETITES MAINS	Association des assistantes maternelles	Dupont Marie-Claude	4 lot Carbonnières 30190 LA CALMETTE	04 66 63 14 54 06 26 45 18 02	dmc.dupont@wanadoo.fr
LE ROCHER	Séjour de camp pour adolescents	Duprès Robert	51 Bis Boulevard Talabot 30900 NIMES	04 66 27 64 48 06 16 40 40 39	duprobe@sfr.fr
LES ACROCS DU ROCK	Compétitions Rock sauté et Acrobatique	Baron Florian	ZAC du Petit Verger rue Marie Durand 30190 LA CALMETTE	04 66 37 20 05 06 27 40 05 26	clubladr@gmail.com
SAVATE BOXE FRANCAISE	Boxe cours et compétition	Verne Gilles	11 Allées de Braune 30190 LA CALMETTE	06 09 80 33 64	gillesvergne@yahoo.fr
SPORT LOISIRS CALMETTOIS	Randonnées, Tir à l'arc, Gym douce, + 50ans	Dupont Didier	4 lot Carbonnières 30190 LA CALMETTE	04 66 63 14 54	dmc.dupont@wanadoo.fr
SPORT OLYMPIQUE CALMETTOIS	Football	Ribière Lucien	7 rue Frédéric Mistral 30190 LA CALMETTE	04 66 81 03 00	l_ribiere@orange.fr
LA NATURE DU GESTE	Cours Taï Chi Chuan	Yann Prié	100 chemin de Tholozan 30000 NIMES	06 20 68 91 59	yannprie@openmailbox.org
YOGA IN YOU	Cours de yoga	Heumez Brigitte	Mairie 1 route de Saint Bauzely 30190 MONTIGNARGUES	06 17 80 53 48	contact@source-et-vitalite.fr

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS

Mme AUDIBERT NELLY	LES JARDINS DE VALFONS 18, RUE NELCON MANDELA 30190 CALMETTE (LA)	06.28.01.02.97
MME CASSESE GUYLAINE	26, RUE DU 19 MARS 1926 30190 CALMETTE (LA)	04.66.59.69.83 06.74.52.73.37
MME CORBETTO FRANCOISE	26, RUE DU 19 MARS 1926 30190 CALMETTE (LA)	04.66.29.44.30
MME COTTIN ANNE	113, RUE DU MAIL 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.99.48 06.71.55.50.86
MME DUBOIS MURIEL	6, RUE DE VALFONS 30190 CALMETTE (LA)	04.66.81.00.62 06.15.86.02.84
MME DUPONT MARIE-CLAUDE	4, LOTISSEMENT DES CARBONNIERES 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.14.54 06.26.45.18.02
MME ETIENNE CELINE	13, RUE DES CIGALES 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.18.16 06.66.28.81.08
MME FRANCO MIREILLE	220, ALLEE DU MAIL 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.97.51 06.83.02.35.77
MME JANNIN ANNIE	17, RUE DU 19 MARS 1926 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.19.31 06.15.19.62.16
MME MOLLON ISABELLE	11, CHEMIN ANCIEN DE ST CHAPTES 30190 CALMETTE (LA)	04.66.81.15.04 06.31.08.31.17
MME PROYER MARIE ANGE	1, RUE HIPPOLYTE PICARD 30190 CALMETTE (LA)	04.66.63.03.11 06.28.40.49.09
MME SANTOLIN DEBORAH	20, AVENUE DU G. CAMILLE MARTIN 30190 CALMETTE (LA)	04.66.20.92.37 06.03.93.60.17
MME SANTOLIN DELPHINE	6, RUE DU MOULIN A VENT 30190 CALMETTE (LA)	04.66.81.09.75 06.0914.43.93
MME SERRANO FERNANDEZ CELINE	7, BIS LOTISSEMENT FONTAINE DES ENVIE 30190 CALMETTE (LA)	04.66.03.98.37 06.80.40.60.80
MME VICENTE MARIE-NOELLE	20, RUE DE LA REPUBLIQUE 30190 CALMETTE (LA)	06.78.25.49.94 04.66.71.95.02

JANVIER

▲ *12 Janvier*
Fabrice Verdier remet un chèque à l'école des devoirs

13 Janvier
Les voeux du maire ►

14 Janvier
Galette des rois des aînés du village ►

16 Janvier
Galette des rois de l'amicale des aînés ▼

▲ *21 Janvier*
Grande soirée dansante des Acros du Rock

JANVIER (SUITE)

31 Janvier
Galette des rois de la FNACA ►

FÉVRIER

▲ *11 Février : A.G. du Rocher*

◄ *L'école Calmettoise de judo jujitsu innove*

MARS

◄ *04 et 05 Mars*
Ball trap
Grand prix Fitax

Du 15 au 31 Mars
Opération Dressing du Coeur ►

▲ *16 Mars*
Carnaval des Petites Mains

MARS (SUITE)

◄ *Les cigognes*

17 Mars
Comédie musicale : Paris Passion ►

18 Mars
Théâtre : Sans Fleur ni couronne ►

19 Mars
Concert : Eglise Christel LINDSTAT ►

▼ *26 Mars : Aligot de l'AEM*

▲ *26 Mars : belle victoire des filles du SOC*

▲ *30 Mars : Amicale des aînés au MUCEM*

AVRIL

▲ *24 Avril : Inauguration de la borne*

▼ *Bouad et F. VERDIER en visite dans la ZAC du Petit Verger*

▲ *29 Avril : Concert de l'harmonie Cheminote*

MAI

▼ *Cérémonie du 08 Mai*

◄ *Fête du Printemps*

MAI (SUITE)

▲ *4ème fête du Printemps des Peintres*

◄ *Vide grenier AEM*

▼ *21 Mai : journée Ligue contre le cancer*

◄ *SOC montée des séniors*

▲ *27 Mai*
Spectacle «Petit chaperon dans le rouge»

JUIN

▲ *Du 07 au 25 Juin : Tournoi de tennis*

16 Juin : les Aînés en voyage aux lacs italiens ►

▲ *25 Juin : Fête de la musique, la der des ders*

◄ *26 Juin : remise de chèque à la Ligue contre le cancer*

JUILLET - AOÛT

◄ *13 Juillet repas républicain de l'AEM et feux d'artifice*

29 juillet Café-Moulin ►

◄ *Marc Rode signe son 1er roman policier*

Fête votive et aubade ►

JUILLET - AOÛT (SUITE)

SEPTEMBRE

03 Septembre : Forum des assos' ▼

▲ *Vide grenier de l'APE*

Rentré scolaire ▼

▲ *Les Aînés en Occitanie*

▲ *Saison 2017/2018 équipe en 1er du Football Club*

SEPTEMBRE (SUITE)

▼ *22 Septembre : Ben l'oncle soul*

▼ *29 Septembre*
Marche de Sport Loisir Calmettois

OCTOBRE

Octobre Rose ►

◄ *31 Octobre : Halloween*

NOVEMBRE

◄ *22 Novembre*
Spectacle transformiste Paris Broadway

Cérémonie du 11 Novembre ►

▲ *18 Novembre : vide grenier des Petites Mains*

▼ *18 et 19 Novembre : Marché de Noël de l'AEM*

NOVEMBRE (SUITE)

◄ *22 Novembre*
L'amicale des aînés a 40 ans

NIMES

Les maires chez eux au Sénat

▲ *Les maires au Sénat*

▼ *Repas municipal des aînés*

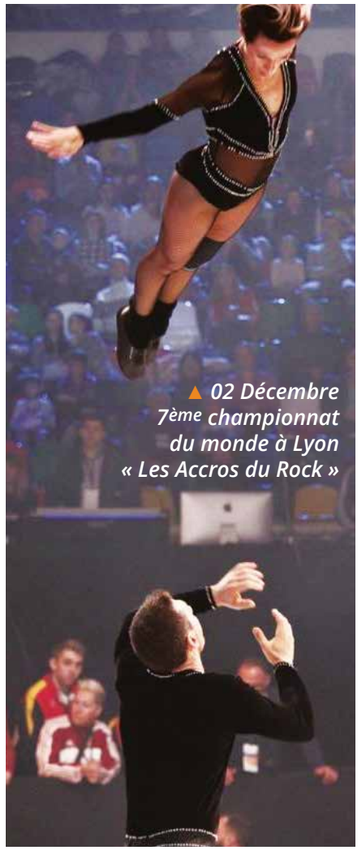

▲ *02 Décembre*
7ème championnat
du monde à Lyon
« Les Accros du Rock »

DÉCEMBRE

▼ *09 Décembre : médailles Jeunesse et Sports*

▲ *09 Décembre : Pestacle de l'Agglo Gréli-Grélot*

▼ *21 Décembre : Marché de Noël, La Régordane*

◄ *14 Décembre*
Noël intergénérationnel
des Petites Mains

JEANNOT EST PARTI

MÊME LA CRUELLE MALADIE QUI L'A EMPORTÉ N'AURA PAS RÉUSSI À ALTÉRER SA BONHOMIE NATURELLE ET SON OPTIMISME COMMUNICATIF.

Que Jeannot, soit remercié pour tous les services qu'il a rendus et tous les soins qu'il a pris à préparer l'avenir de sa commune et que ses proches sachent combien sa disparition attriste tous ceux qui l'ont connu et combien leur peine est partagée.

Aujourd'hui, ce n'est pas uniquement une page qui se tourne mais un livre qui se referme dont nous serons nombreux à revivre intensément, à un moment ou à un autre, le contenu de ses pages, tant la vie de Jeannot fut riche.
A cet instant même, des souvenirs et des images, des anecdotes, des expressions se déroulent dans notre mémoire.

Ecouter, servir, aider, accompagner, développer : telles étaient les missions qu'il s'était fixées dans l'exercice de sa profession, de son mandat d'élu et de ses différentes activités.

Jeannot a été un pilier de la vie locale qui a assuré pendant 3 mandats de 1995 à 2014 (soit 19 années) la fonction d'élu.

En effet, Jeannot était un homme compétent, apprécié par tous ceux qui travaillaient avec lui. Derrière son attitude débonnaire, il savait imposer son point de vue en toute circonstance.
Pour la très grande majorité des personnes, on ne parlait pas de Monsieur ESPELT mais plutôt de Jeannot, mais n'y voyez pas là un signe d'incivilité mais bien davantage, une reconnaissance, une marque affective envers l'homme qu'il était.

JEANNOT ÉTAIT UN ADJOINT CONSTRUCTIF, PUGNACE, QUI SAVAIS MANIER L'HUMOUR ET LA DÉRISION AVEC HABILETÉ. UN HOMME GÉNÉREUX.

Mais, vous vous en doutez, c'est lorsqu'il a été élu adjoint de la commune que Jeannot a pu s'exprimer pleinement. Tout d'abord en tant qu'adjoint aux travaux et aux espaces verts, son domaine de prédilection.
Il était omniprésent à la Mairie et l'on pouvait toujours compter sur lui.

Nous avons su apprécier toute l'énergie, toutes les compétences, toute la ténacité qu'il apportait à défendre les intérêts de la commune.

On le retrouvait également présent dans les associations de la commune, avec Josy son épouse (décédée elle aussi, il y a un peu moins de deux ans) au sein de «Gym danse académie» ou avec «l'union taurine» ou pour le plaisir, dans toutes les manifestations culturelles et festives. Jeannot a énormément donné à La Calmette, il a fait preuve d'un engagement très actif.

Si Jeannot a toujours essayé d'apporter un plus aux autres, il est bien évident qu'il avait pour les siens, des sentiments intenses, qui plus est, quand il évoquait ses enfants et ses petits-enfants.

Nos pensées affectueuses vont à sa famille et à ses proches.

L'émotion est vive, Jeannot, le moment est venu de nous quitter, aujourd'hui, nous saluons ta mémoire. Ton sourire et ta bonne humeur manqueront à tous. ■

ETAT CIVIL

LE MAIRE ET SON CONSEIL MUNICIPAL,

SOUHAITENT LA BIENVENUE À

2017
Lucien BRUNEL 23 mars
Léo RAVELONANOSY le 25 mars
Chelsie SERAMOUR le 15 mai
Mila COLOMBAUD le 16 mai
Juliette HERMAN NOVELLI le 24 mai
Flora CAMP le 24 mai
Lisandro COPET le 25 mai
Amir AMAZIGH le 6 juillet
Gallaghan MORANçAIS le 20 juillet
Anna FERRER le 22 juillet
Leyna HENDEL le 3 août
Mila TOUREAU le 5 août
Shemsy AMOURRAK le 14 août
Tali ROCHET le 22 août
Hector BOUYOU ANGO le 26 août
Nada OUFROUKH le 6 septembre
Chada OUFROUKH le 6 septembre
Noé FENRICH le 28 septembre
Nolan ROQUE le 9 novembre
Maya BISCAYLET le 14 novembre
Loé TAITON le 23 novembre
Ali TALHA le 28 novembre
Bilel TALHA le 28 novembre
Gabriel MOREIRA HENRIQUES le 1er décembre
Martim MOREIRA HENRIQUES le 1er décembre
Clément CARPI le 17 décembre
Sidali ZELMAT le 21 décembre
2018
Mayssa YEZAOUI le 5 janvier
Loryel SKOLODZY DIMIER le 5 janvier
Mathis MONTBRUN le 12 janvier

ASSURENT LEUR SYMPATHIE AUX FAMILLES ÉPROUVÉES DE

2017
Marie Louise CLAVEL Veuve MOURGUES le 18 janvier
Georges TOUSSAINT le 21 février
Claire TISSE veuve ALLEMAND le 21 février
Pauline DIWERSY veuve BOLLEGUE le 12 mars
Yves GANOZZI le 13 avril
Suzanne BOURLIAUD le 15 avril
Jacqueline MARUEJOL veuve ANGELIER le 23 février
Evelyne MARTIN le 28 avril
Marie Louise BORREGO le 4 juin 2017
Pierre POELGER le 19 juin
Roger ALMARIC le 30 juin
Claude ROUFFIAC le 24 juin
Paulette POUJOL veuve MARTIN le 3 août
Claude AUBANEL le 31 août
Solange PROYER le 30 septembre
Jeannine REBILLARD veuve MURZEAU le 4 janvier
Huguette ROCHER veuve GRASSET le 15 octobre
Guy DUMAS le 1er novembre
Solange LUCA veuve PAILLARDIN le 2 décembre
Jeanne HOLAGNE veuve HUBAC le 6 décembre
Marie France BETTON veuve TEISSIER le 8 décembre
Serge ANINAT le 21 décembre
Félix GIRARDOT le 22 décembre
Thérèse MARTIN le 26 décembre
2018
Jean Auguste GALLET le 6 janvier
Louis Pierre LAURENT le 12 janvier
Jean ESPELT le 14 janvier
Jean-Marie PIQUARD le 22 janvier

EXPRIMENT TOUS LEURS VŒUX DE BONHEUR À

Abdelilah BERRI et Hajar LHARTI le 4 mars
Gilles VERGNE et Emmeline CIALDI le 29 avril
Matis RUELLE et Céline BOULMIER le 26 mai
Michel VIARS et Nicole COSTES le 17 juin
Frédérick MONTEIRO et Audrey HENAREJOS le 17 juin
Thomas GUIEAU et Coralie POIVRE le 24 juin
Mostafa FENNICHA et Latifa REKAIBA le 15 juillet
Damien MONLEAU et Emilie CAPELLO le 29 juillet
Guillaume LOPEZ et Laura ZIPPERLIN le 12 août
Fabien GIORDANO et Audrey NOEL le 26 août
Mohamed FENNICHA et Jessica BORREGO le 16 septembre

LES TRAVAUX DU CONSEIL

SEANCE DU 11 AVRIL 2017

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 14
Procuration : Michel PROYER à Christine VIALE
Absents : Colette CAZALET-VANDANGE, Franco DI STEFANO, Chloé LEGAL, Isabelle ROSEL
Secrétaire séance : Sébastien GUIRONNET

LES COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2017 sont à votre disposition sur le site de la mairie : WWW.LACALMETTE.FR (rubrique Vie Municipale)

Vous pouvez également consulter les comptes-rendus à l'accueil de la mairie et à la médiathèque.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

	FONCTIONNEMENT 2016	
LIBELLÉS :	Dépenses ou déficits *	Recettes ou excédents *
Opérations de l'exercice :	1 458 930,42 €	1 757 071,59 €
Résultats de l'exercice		**298 141,17 €**
Résultats reportés clôture 2015 :		420 000,00 €
Résultats définitifs clôture		**718 141,17 €**

Le rapporteur Jack DENTEL précise une fois de plus que, concernant la section de fonctionnement, la règle de base imposée aux collectivités est de payer toutes les dépenses de fonctionnement ainsi que le capital d'emprunt (dépense d'investissement) avec les recettes de l'exercice.
Pour la deuxième année consécutive, la commune respecte cette obligation. En effet ce résultat, d'un excèdent de 298 141,17€, montre que nous avons pu non seulement payer toutes nos dépenses de fonctionnement mais également le capital d'emprunt 132 930,70€ en investissement.
Le « résultat net » de l'exercice est la différence, soit 165 210,47€ avec un fonds de roulement de 420 000 €.
Ce résultat provient d'une maîtrise de nos dépenses, un réalisé entre 95% et 98% des montants budgétisés pour les chapitres 11,12, 65 et 66 et encore une fois de recettes que nous ne pouvions inscrire au budget ; ne pouvant être certains de les percevoir, comme certaines dotations qui nous sont attribuées ou non en fin d'exercice, ainsi que des taxes votées par le CM pour des opérations d'urbanisme. C'est le cas de la taxe sur « vente des terrains devenus constructibles ». Sur cet exercice, cette taxe représente à elle seule une recette « imprévisible » d'environ 80 000€.

Le rapporteur Jack DENTEL précise que cet équilibre du budget de fonctionnement, qui reste pour toutes les communes de notre taille un exercice très compliqué, est le fruit de l'engagement que nous avons pris en 2009 concernant le rétablissement des finances de notre commune et notre Capacité d'Autofinancement.
La préfecture nous a validé en réunion ce mois-ci que notre commune était ENFIN sortie « du réseau d'alerte ».
Néanmoins ce résultat nous permet, certes de ne pas augmenter les impôts en 2017, mais pas encore d'envisager de les baisser compte tenu du caractère non pérenne de certaines recettes, et surtout d'avoir de nouveau une CAF nette (Capacité d'Auto-Financement) positive pour financer nos prochains travaux d'investissement.

	INVESTISSEMENT 2016	
LIBELLÉS :	Dépenses ou déficits *	Recettes ou excédents *
Opérations de l'exercice :	512 770,00 €	423 669,75 €
Résultats de l'exercice	**89 100,25 €**	
Résultats reportés clôture 2015 :		485 604,10 €
Résultats définitifs exercice 2016		**396 503,85 €**
Restes à réaliser 2016	600 000,00 €	372 776,00 €
Résultats définitifs à la clôture		**169 279,85 €**

** les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes «Opérations de l'exercice» et «Restes à réaliser».*
***Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes «Résultats reportés», «Résultats de clôture» et «Résultats définitifs».*

Le rapporteur Jack DENTEL précise :

► que le résultat de l'exercice 2016, en excèdent de 396 503,85€, provient de deux raisons principales :

. d'une part du résultat 2015, excédentaire de 485 604,10 €, correspondant essentiellement à l'emprunt contracté pour les travaux de réparations liées aux inondations de 2014 ainsi qu'aux avances demandées sur les subventions obtenues par l'Etat, la Région ou le Département pour ces mêmes travaux.

. et d'autre part du retard pris dans la réalisation de ces travaux suite aux difficultés rencontrées «Allée de Braune» ainsi que pour la rédaction d'un protocole d'accord avec l'Agglo Nîmes Métropole dans le cadre du transfert de la compétence du pluvial au mois de février 2016.
Ceci explique en partie le faible taux de réalisation : 512 770,00 € en dépenses, par rapport au montant inscrit au budget soit 1 657 355€.
En partie uniquement car il faut tenir compte des 400 000 € de travaux que nous avions inscrits au budget et qui ont été pris en charge par l'Agglo dans le cadre de leur prise de compétence du pluvial. Cette partie de travaux de réparation prise en charge par l'Agglo, correspondant à un tiers du montant total estimé (1,2M€), un tiers des subventions attribuées soit environ 150 000€ qui seront versées directement à l'Agglo.

► que les «restes à réaliser 2016» qui seront inscrits au budget 2017 concernant essentiellement les travaux de réparation en cours ou à réaliser :

. en dépenses 600 000€ :
prévu 1,2 M€ : réalisé environ 200 000€ et transféré 400 000 € à l'Agglo correspondant aux travaux sur le pluvial et qui seront facturés et réglés par l'Agglo.

. en recette 372 776,00 € correspondant uniquement à des subventions attribuées non encore perçues.

Monsieur le maire a quitté la salle lors du vote
Voix POUR : **10** (9+1 procuration)
Voix CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 4 (Florence AVIS, Lilyane CAZALET, Jean-Claude SKAFF, Jean-Michel TOURREAU)
Adopté à l'unanimité des votants

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Conseil Municipal
Voix POUR : **15** (14+1procuration)
Voix CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement dégagés.

Rapporteur : Jack DENTEL, adjoint aux finances, donne lecture des résultats cumulés apparaissant à la clôture de la gestion 2016, à savoir un excédent d'investissement de 396 503.85€, ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 600 000 €, un reste à réaliser en recettes d'investissement de 372 776 €, et un excédent de fonctionnement de 718 141.17 €.

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
. 396 503.85 € seront repris au compte 001 au titre du résultat de recettes d'investissement reporté
. 600 000 € seront repris en dépenses d'investissement en reste à réaliser
. 372 776 € seront repris en recettes d'investissement en reste à réaliser

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
L'excédent de fonctionnement se décompose comme suit :
. 718 141.17 € seront repris de la façon suivante :
. 298 141.17 € seront inscrits au compte 1068 en recettes d'investissement,
. 420 000 € seront inscrits au compte 002 au titre du résultat de fonctionnement reporté

Voix POUR : **11** (10+1 procuration)
Voix CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 4 (Florence AVIS, Lilyane CAZALET, Jean-Claude SKAFF, Jean-Michel TOURREAU)
Adopté à l'unanimité des votants

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2017

Le rapporteur, Jack DENTEL,
propose, compte tenu du résultat de clôture 2016, de reconduire pour l'exercice 2017
les taux d'imposition 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE de reconduire pour l'exercice 2017 les taux d'imposition de 2016 à savoir :

TAXE D'HABITATION ..... 13.47 %
FONCIER BATI 21.37%
FONCIER NON BATI 68.00%

ADOPTION DU BUDGET 2017

Le rapporteur, Jack DENTEL, présente le budget de fonctionnement 2017 et précise que :

. Il a été constitué de la même manière

et dans le même esprit (une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune) que celui 2016.

. Le fonds de roulement en fonctionnement est maintenu à 420 000€ compte tenu de l'excèdent du résultat de l'exercice 2016. Il est possible de le diminuer si nécessaire en cours d'exercice pour des opérations d'investissement.

. Le budget global en dépenses de fonctionnement est en légère augmentation par rapport à 2016, et principalement sur le chapitre 12 (charges du personnel). Cela s'explique par la mise en place de nouvelles dispositions imposées (le RIFSEEP) et surtout au retour d'un titulaire après disponibilité, mais aussi par le surcoût des remplacements des personnels en maladie. Ce dernier point est en partie compensé en recettes de fonctionnement au chapitre 013 (atténuations des charges) par notre contrat assurance statutaire.

. Le budget global en recettes de fonctionnement est bien sûr lui aussi en légère augmentation par rapport à 2016. Celle-ci est principalement due à la recette d'atténuation de charges du chapitre 013 et à la mise en place du nouveau contrat avec Lafarge. A noter une fois de plus qu'à la date du Conseil nous n'avons toujours pas le montant des dotations de l'Etat.

Le rapporteur Jack DENTEL présente le budget d'investissement 2017 et précise que :

. Il tient compte de la totalité des subventions attribuées en 2015, suite aux inondations 2014, et celles obtenues en 2016 pour les travaux à engager en 2017,

. Il est équilibré par un emprunt, d'environ 90 000€ au compte 1641, mais qu'aucun emprunt ne sera fait en 2017.
Le projet principal en 2017 est bien entendu celui des travaux de réparation suite aux inondations de 2014.
Donc nous prévoyons cette année de réaliser 600K€ pour ces travaux de réparation et plus de 700K€ pour d'autres travaux dans la commune. Si on ajoute les 400K€, part pris en charge par NM suite au transfert de la compétence sur le pluvial, c'est 1 700 000€ de travaux d'investissement prévus cette année SANS EMPRUNT ni augmentations des impôts de la commune.
Un élément nouveau important reste à intégrer, lié au transfert de la compétence du pluvial et des ZAE à l'Agglo : le coût du transfert des charges non encore évalué à ce jour et qui risque de fortement impacter notre budget car directement déduit de notre attribution de compensation.

. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **2 105 142 €**
. Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **2 289 907 €**

Le Conseil Municipal,
Voix Pour : **11** (10+1 procuration)
Voix Contre : 0
ABSTENTIONS : 4 Florance AVIS, Lilyane CAZALET, Jean-Claude SKAFF, Jean-Michel TOURREAU
BP 2017 adopté à l'unanimité des votants.

CONVENTION ENTRE LE SITOM SUD GARD ET LA COMMUNE DE LA CALMETTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DE NETTOIEMENT DE VOIRIE ET/OU L'ELIMINATION D'ARCHIVES

Rapporteur : Jack DENTEL, délégué au SITOM,

Considérant la nécessité de trouver un exutoire aux déchets de nettoiement de voirie des différentes communes du territoire du SITOM (Syndicat mixte de réalisation pour la filière de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud Gard) ainsi que l'élimination de leurs archives,

Considérant l'acceptation du SITOM Sud Gard, à titre accessoire à son activité principale d'élimination des déchets ménagers et assimilés, d'effectuer des prestations de service par convention pour les communes situées dans le périmètre du Syndicat, afin de traiter et valoriser les déchets de nettoiement de voirie/élimination des archives déposés directement sur les lieux de traitement, par l'intermédiaire de leur propre collecte ou de leur propre apport,
Par courrier en date du 13 mars 2017, la SITOM expose que l'orientation du traitement des déchets de voirie sera donnée à l'enfouissement (centre de Bellegarde), tandis que l'élimination des archives s'effectuera auprès de l'usine de traitement par valorisation énergétique.

Considérant que la Commune n'est pas directement adhérente au SITOM (mais par l'intermédiaire de Nîmes Métropole), il y a lieu de passer une convention avec ledit Syndicat, pour une durée de 5 ans.

Nature du traitement	Coût en € HT/tonne
Incinération	82.72 € (estimation 2017)
Incinération avec certificat de destruction	330 € (valeur octobre 2016)
Enfouissement	95.40 € (estimation 2017)

Adopté à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE EN CHARGE DES RESEAUX SECS ET ENERGIE

L'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux.

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'à ce jour la commune connaît d'une part un accroissement des constructions à usage d'habitation sur son territoire, ce qui entraîne de nombreuses modifications sur les réseaux secs, et d'autre part une «explosion» des dépenses communales d'énergie.
Il propose de désigner un interlocuteur privilégié auprès des organismes gestionnaires des réseaux secs et énergie.
Il est demandé au Conseil Municipal de créer un poste de conseiller municipal chargé des réseaux secs et énergie.
Monsieur le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du maire.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de créer un poste de conseiller municipal délégué aux réseaux secs et énergie, et CHARGE Monsieur le maire de prendre un arrêté de nomination correspondant aux termes de la présente délibération.

INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX RESEAUX SECS ET A L'ENERGIE

Rapporteur : monsieur le maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux d'indemnité des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maximum pour notre commune,
Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints à quatre,
En conséquence, le montant total des indemnités n'étant pas dépassé, une indemnité peut être allouée au conseiller municipal délégué,

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué comme suit : 6% de l'indice sommital de la fonction publique.

INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Rapporteur : monsieur le maire,

Par délibération n° 2014-016 du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer les indemnités de fonctions :
► au maire au taux de 43% de l'indice brut 1015,
► à chacun des 4 adjoints au taux de 16.5% de l'indice brut 1015,
Or, l'indice brut terminal, alors de 1015, a connu une évolution et a été fixé à 1022 au 1er janvier 2017, suivant le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017. Il importe donc de délibérer à nouveau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DIT qu'à la date du 1er janvier 2017, l'indice de référence pour le calcul des indemnités de fonctions est l'indice brut 1022, et PRECISE qu'en cas d'évolutions ultérieures de l'indice sommital, le plus récent indice en vigueur sera alors retenu sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau.

AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (DSI) INTEGRANT L'AVENANT N°2,

Rapporteur : monsieur le maire,

La Commune a fait appel à la Direction des Services Informatiques de Nîmes Métropole pour un accompagnement dans la mise en œuvre du système d'information, à savoir l'accès internet très haut débit, l'hébergement dans le cloud, la vidéo protection. Il est proposé de faire évoluer le périmètre de mutualisation de la commune en intégrant une nouvelle brique : la médiathèque.

Adopté à l'unanimité

SUPPRESSION DE LA RESERVE FONCIERE N° 2 AU PLAN LOCAL D'URBANISME DU 20.02.13

Rapporteur : Jack DENTEL, adjoint à l'urbanisme,

Le Plan Local d'Urbanisme a prévu un emplacement réservé portant le n°2 au profit de la commune pour «la création d'une voie : traverse de la Croisette, dans le prolongement de la traverse du Rieu pour 242 m²»,

Considérant la demande monsieur CASTAN Jean-Olivier d'un permis de construire d'une maison individuelle,

Considérant que la commune n'a pas de projet sur cette réserve foncière,

Considérant que pour accéder à sa demande, il y a lieu de retirer cet emplacement réservé n°2 positionné sur la parcelle cadastrée section AT n°62.
En accord avec le pétitionnaire, ce retrait pourra se faire aux conditions suivantes :
. La création de places de stationnement en lieu et place de ladite réserve,
. La création d'un nouvel accès à ce terrain par le chemin de la croisette,
. La création d'un accès exclusivement piétonnier en lieu et place de l'accès au terrain actuel.

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 20.02.13,
Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 12 janvier dernier,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, APPROUVE la suppression de la réserve foncière n° 2 au PLU (Plan local d'Urbanisme) du 20.02.13.

Consultation possible des documents en mairie.

Le maire,

Jacques BOLLÈGUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lun, Mer, Ven : 9h - 12h et 14h - 17h
Mardi et jeudi : 9h - 12h

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

1, rue de Valfons - 30190 La Calmette
Accueil : **04.66.81.00.12**
Comptabilité : **04.66.81.86.70**
Email : mairie@lacalmette.fr
Site : www.lacalmette.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

Annie Chapelier,
Députée de la circonscription
► 06.78.18.55.99
annie.chapelier@assemblee-nationale.fr

Bérengère Noguier,
Conseillère générale
Sur R.D.V. ► 04.66.76.77.80

CANTINE ET ACCUEILS MATIN & SOIR

ALAE (Nadeige CHEVALLIER) : **07.76.17.75.13**

DÉCHETTERIE DE SAINTE-ANASTASIE

► 04.66.02.54.54

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
(fermeture dimanche et jours fériés)

ECOLE MATERNELLE : 04.66.63.19.62

ECOLE ÉLÉMENTAIRE : 04.66.81.06.31

CENTRE DE LOISIRS CHANTE-COUCOU

Mehdi AZZOUZ : **06.13.92.06.14**

EDF-GDF : 0810.030.810
ERDF : 0810.058.714

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

Lundi et jeudi : 14h - 18h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 18h
Vendredi : 14h - 17h
04.66.59.03.64

HORAIRES DU SERVICE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE D'IDENTITÉ

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h-12h
mercredi 8h-9h
04.66.81.86.71

SERVICE D'URBANISME / CADASTRE

Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h
Dépôts ADS :
du lundi au vendredi, 9h - 11h30
04.66.81.86.76

POLICE MUNICIPALE

04 66 81 86 77

FUITE D'EAU

En cas d'urgence pour fuite d'eau :
► 06.22.49.20.67

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs d'**ordures ménagères** doivent être sortis le **jeudi** et le **dimanche après 19h**.

Les conteneurs du **tri sélectif** doivent être sortis le **mardi après 19h**.

Nîmes-métropole : 04.66.02.55.55
Conseil départemental : 04.66.76.76.76
Préfecture : 0820.091.172

SERVICES D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie / Police
18 Pompiers
112 Toutes urgences
Centre anti-poison Marseille : **04.91.75.25.25**
SOS mains-urgences : **04.66.04.31.46**